



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 30 NOVEMBRE 2020

Étaient présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Sébastien DULERMO, Mme Adeline GUILLEMAIN, M. Jean-Pierre PLAGNARD, Mme Virginie MERGOIL, M. Jean-Baptiste GARDES, M. Alexis GOVCIYAN, Mme Maud LELIÈVRE, M. Nicolas COUR, Mme Lorraine GAY, M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL, M. Guillaume COT et M. Pierre MAURIN.

Sont arrivés en cours de séance : M. Sébastien DULERMO (arrivée à 18h10), Mme Lorraine GAY (arrivée à 18h15) et M. Arnaud NGATCHA (arrivée à 18h24).

Madame la Maire ouvre la séance de ce conseil d'arrondissement qui se tient en présentiel.

DÉLIBÉRATION 09.2020.081 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.
Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

M. Nicolas COUR est désigné à l'unanimité comme secrétaire de la séance du conseil d'arrondissement du 30 novembre 2020.

DÉLIBÉRATION 09.2020.082 - RECOURS À LA PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ADOPTION D'UN ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE.
Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Madame la Maire souhaite que le conseil puisse délibérer sur deux projets adressés par le service du secrétariat général du Conseil de Paris et parvenus hors délai dans le cadre d'une procédure d'urgence et d'un ordre du jour complémentaire.

La délibération 09.2020.082 est adoptée à l'unanimité.

M. COT souhaite ajouter un vœu à l'ordre du jour mais celui-ci n'étant pas en rapport avec une délibération, Madame la Maire propose de le reporter à la séance suivante et consulte le conseil pour confirmer le rejet du vœu.

.../...

Le projet d'ajout d'un vœu à l'ordre du jour est rejeté par 10 voix contre.

DÉLIBÉRATION 09.2020.083 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 2 NOVEMBRE 2020.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 2 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT PAR MME LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Madame la Maire manifeste une pensée émue pour Jean-Michel BORIS, décédé le 6 novembre dernier. Jean-Michel BORIS était un homme absolument délicieux, un homme de culture, une personne emblématique de l'arrondissement. Il incarna la mythique salle de l'Olympia pendant près d'un demi-siècle. Il laissera un souvenir impérissable. Son engagement sans faille et sa vision avant-gardiste de l'évolution du monde culturel ont fait de lui un acteur essentiel de la scène parisienne. Il n'avait jamais raccroché sa veste. Il avait toujours un petit mot pour la jeune génération d'artistes. Elle gardera de lui le souvenir d'un homme bon, généreux, toujours souriant. Un homme de cœur qui avait choisi le 9^e arrondissement avec l'Olympia qui était toute sa vie et la rue Jean-Baptiste Pigalle, son domicile. C'est une personnalité incontournable de la culture qui nous quitte aujourd'hui, et au nom de l'ensemble du Conseil municipal du 9^e, Madame la Maire souhaite adresser à son épouse, Nicole, à ses deux enfants et à ses quatre petits-enfants, ses plus sincères condoléances et toute son affection.

Madame la Maire salue ensuite M. Michaël DUMONT qui est présent pour ce conseil d'arrondissement alors qu'il a quitté ses fonctions de Directeur général des services après neuf belles années au sein de l'arrondissement, au service des habitants du 9^e. Michaël DUMONT a été promu au sein du Secrétariat général de la Ville de Paris. Il devient le bras droit de Marie VILLETTE. C'est une très belle promotion et Madame la Maire se dit très fière qu'il ait pu avoir cette proposition de la part de la Ville de Paris. Elle veut au nom de tous, lui exprimer sa reconnaissance, sa gratitude pour son grand professionnalisme, son extrême loyauté à son endroit et à l'endroit de l'ensemble des élus et des habitants de l'arrondissement. Elle lui exprime son amitié et son affection et se déclare touchée de sa présence ce soir pour l'adoption du budget sur lequel il a beaucoup travaillé ces derniers mois avec Aurore ESCALIER. Madame la Maire annonce l'arrivée début janvier d'un fonctionnaire également très émérite, Sébastien LEPARLIER, issu de la Direction des finances de la Ville. Comme Michaël DUMONT, il saura être très scrupuleux et très rigoureux dans la gestion de l'arrondissement.

Un mot sur la gestion quotidienne de la crise Covid. Madame la Maire rappelle que toutes les écoles ont été livrées sur son initiative en masques à la rentrée des vacances de la Toussaint pour soulager les familles. Avec le deuxième confinement, a été rouvert le centre de dépistage avec les tests PCR, mais aussi les tests antigéniques, avec prochainement la mise en place d'un centre de vaccination.

La Mairie a lancé avec beaucoup plus de vigueur, avec ce deuxième confinement, le CPTS du 9^e, qui rassemble l'ensemble des professionnels de santé de l'arrondissement. Cela représente beaucoup de travail. Quant à l'accompagnement des commerçants très durement éprouvés par ce 2^e confinement, M. Jean-Baptiste GARDES nous informera sur un certain nombre d'initiatives qui ont été prises ici, à la Mairie du 9^e, pour les aider à surmonter cette épreuve.

Comme elle s'y était engagée à la suite d'un débat que l'opposition avait bien voulu proposer lors du dernier conseil d'arrondissement, concernant les structures pour personnes en difficulté, Madame la Maire a proposé à M. NGATCHA de l'accompagner pour visiter le nouveau centre d'hébergement pour femmes sans domicile fixe ou sortant de maternité, dans le nord de l'arrondissement. Depuis le dernier conseil, vont être ouvertes, ou sont en passe de l'être, quatre nouvelles structures dans des hôtels de touristes deux étoiles qui ne peuvent plus travailler et sont fermés. La Préfecture d'Ile de France et un certain nombre d'associations humanitaires, comme Aurore, Emmaüs, France Horizon sont aussi des partenaires précieux et privilégiés avec lesquels les élus travaillent au quotidien. Quatre nouveaux centres ont été ouverts depuis le mois d'octobre et les élus continuent à travailler en lien avec M. Jean-Baptiste GARDES en particulier et Mme Virginie MERGOIL, avec les hôteliers pour les aider à passer cette convention. Ce qui est important, c'est de pouvoir éviter absolument la réquisition des gymnases et avoir un accueil digne pour toutes ces personnes qui subissent à la fois la pandémie et le froid.

RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

Mme Adeline GUILLEMAIN ouvre ce point sécurité en saluant, au nom de l'exécutif municipal, l'adoption en première lecture à l'Assemblée nationale, le 24 novembre dernier, de la proposition de loi relative à la sécurité globale, largement appuyée par les députés d'arrondissements, M. Sylvain MAILLARD et M. Pierre-Yves BOURNAZEL, qui ouvre enfin le droit à Paris de bénéficier de sa propre police municipale, mettant ainsi fin à une exception séculaire. C'est une avancée historique pour la sécurité des Parisiens que Madame la Maire appelait de ses vœux de longue date. Elle se réjouit qu'aujourd'hui, la Mairie de Paris se rallie à cette idée, mieux vaut tard que jamais. Toutefois, les élus seront extrêmement attentifs en conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris lorsque le texte sera soumis en 2021 pour que cette police ne se résume pas à une coquille vide, mais soit véritablement efficace et placée au service de la lutte contre la délinquance afin de garantir la tranquillité et la sécurité des Parisiens.

Il y a deux semaines, Mme Adeline GUILLEMAIN, avec M. Jean-Baptiste GARDES, a reçu les personnes de la Ville en charge de la vie nocturne afin d'étudier la possibilité d'installer des méduses dans les quartiers les plus bruyants. Ce sont des capteurs de sons qui mesurent les décibels en temps réel, développés et mis en place par l'association Bruitparif. Ces capteurs de sons innovants pourraient permettre d'identifier de manière objective les lieux et les débits de boissons qui créent des nuisances pour les riverains. C'est un projet qu'elle étudie avec attention. Ils ont également abordé la possibilité de donner une forme plus officielle aux réunions de médiation entre les riverains et les gérants de bars organisées régulièrement avec M. Alexis GOVCYAN.

Ils réfléchissent à institutionnaliser cette création par le vote d'une délibération en conseil d'arrondissement. On pourrait par exemple y associer, outre le Commissariat central du 9^e, les Pierrots de la nuit qui sont spécialistes dans la médiation et que l'on va prochainement rencontrer dans le 9^e. Alors, même si aujourd'hui, effectivement, les bars et les restaurants sont fermés, on continue à être vigilants sur les nuisances dans certains quartiers de l'arrondissement en particulier, suite à de récentes pétitions de riverains. Les élus vont d'ailleurs très prochainement recevoir avec M. Alexis GOVCYAN le gérant d'un bar, L'embuscade, rue de La Rochefoucauld pour faire le point avec lui sur les engagements qu'il avait pris il y a déjà très longtemps pour réduire un peu les nuisances de son établissement.

Évidemment, régulièrement, des points téléphoniques sont faits avec le commissaire du 9^e arrondissement qui constate une situation plus calme compte tenu du confinement et par rapport à la vie nocturne. Avec Mme Virginie MERGOIL, Mme Adeline GUILLEMAIN a la charge des solidarités et elles ont tenu en partenariat avec Mme Yohanna ANDRIAMANISA du Samu social de Paris une réunion en visioconférence avec les différents acteurs des maraudes, comme on avait l'habitude d'organiser ces coordinations de maraudes depuis le mandat précédent. C'était important de faire le point sur les différentes personnes à la rue, présentes dans l'arrondissement afin de fluidifier les circuits et couvrir l'ensemble du territoire. Aujourd'hui, dans la situation actuelle, il y a beaucoup de personnes à la rue. On a des situations assez délicates et particulières autour du square Montholon, notamment place Adolphe Max, ce sont des situations qui reviennent régulièrement. Il faut rappeler que les maraudes sont vraiment un maillon essentiel dans la chaîne du travail social et qu'elles participent à améliorer le parcours des personnes à la rue, au quotidien. Concernant le risque terroriste, on est en contact très régulièrement avec le capitaine de l'opération Sentinelle ou ses équipes. Les patrouilles qui se succèdent dans le 9^e arrondissement font un travail remarquable sur le terrain.

RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Jean-Baptiste GARDES note une grosse activité depuis le dernier conseil d'arrondissement avec une adaptation de la collecte et de la propreté en raison de cette période particulière, du prolongement de cet état particulier que connaissent les services de la propreté.

Depuis mars, l'activité n'a pas été modifiée par les nouvelles mesures prises ces dernières semaines. Les services de la DPE bénéficiaient de leur expérience du premier confinement en mars, donc ils avaient déjà tous les gestes réflexes, les équipements et notamment le port du masque permanent dans toutes leurs interventions, ce qui représente une pénibilité notable supplémentaire pour les agents de la propreté qui sont sur des métiers pénibles, pour utiliser l'expression consacrée. Tout cela était déjà mis en place. Il y a une baisse au niveau des chiffres de la collecte en octobre d'à peu près moins 25 % par rapport à 2019. En octobre, ont été collectées dans le 9^e arrondissement 2 150 tonnes de déchets ordinaires dans les bacs verts et 262 tonnes de déchets multi-matériaux dans les bacs jaunes de tri sélectif. Cela constitue moins 25 % par rapport à la même période de l'an dernier.

On constate une baisse un peu moins importante que pendant le premier confinement, mais c'est une activité qui est évidemment réduite puisque moins de déchets de commerces qui étaient fermés et notamment des restaurants qui continuent à être fermés, donc ça génère beaucoup moins de déchets.

Les difficultés sont quand même bien présentes, les services de la DPE s'y sont bien adaptés, mais il faut souligner ces difficultés. Les habitudes des habitants et des riverains ont changé. Pour donner un exemple, la saleté a été plus diffuse pendant ce deuxième confinement, puisque habituellement, c'est sur des endroits bien précis, les sorties de métro ou devant telle devanture de magasin ou de café. Là, les gens sont en télétravail, promènent le chien parfois dans des rues différentes de d'habitude et on a eu des signalements à des endroits salis à des endroits inhabituels, ce qui désorganise les équipes de propreté. C'est sur les conditions de travail que l'on a été vigilant avec les équipes de la propreté. On a d'ailleurs visité les ateliers qui sont toujours souterrains : les ateliers 9-1 et 9-4, les deux ateliers au nord de l'arrondissement, place Adolphe Max et avenue Trudaine, ainsi que l'Atelier Engins qui regroupe, rue du Faubourg Poissonnière, tous les engins de propreté utilisés par la section.

De nombreux points sont ressortis des échanges sur les difficultés dues à cette période COVID, mais aussi dues à certains aménagements liés au COVID qui méritent encore d'être sécurisés à certains endroits pour les agents de la propreté comme les problèmes de sans domicile fixe, les personnes à la rue qui, on l'a constaté dans les rues du 9^e comme dans les autres arrondissements, sont plus présentes ou plus visibles, ce qui entraîne des problèmes de propreté qui sont remontés par les riverains, plus particulièrement pendant les périodes de confinement.

Et dans ce contexte, est venue se rajouter la grève du 17 novembre. C'est une grève qu'on sentait, en échangeant avec les services de la propreté les jours précédents. Ils l'évaluaient comme assez suivie parce que ça tournait chez les agents. Effectivement, 50 % des agents étaient en grève ce jour là dans le 9^e arrondissement, ce qui est important mais moins, il faut le souligner, que dans certains arrondissements si on prend l'exemple de la section propreté du 7^e/8^e où la totalité des agents étaient en grève. Néanmoins, cela a entraîné, même si les bennes étaient disponibles, des problèmes de collecte le matin. On a pu, avec les responsables, pallier ce problème en anticipant des demandes de bennes supplémentaires, ce qui fait que la journée du 17, toutes les poubelles vertes ont été collectées dans la journée. Il n'y avait aucun déchet alimentaire resté plus de 10 heures dehors. Pour les bacs jaunes, les multi-matériaux, seulement la moitié n'avait pas été collectée le mardi soir et tout a été fait dès la première heure le lendemain matin. C'est une réussite pour les équipes de la propreté puisque si cela s'était prolongé les jours suivants, les riverains auraient eu du mal à comprendre, notamment dans une période de crise sanitaire, que les déchets s'amoncellent devant chez eux.

Un petit point rapide sur les terrasses, puisqu'il en a été question lors du dernier conseil d'arrondissement. On ne va pas revenir sur le fait que leur mise en place initiale a été mal cadrée.

Ce qui fait que nous sommes confrontés aujourd'hui à l'impossibilité de faire démonter des terrasses non réglementaires, avec des toitures, puisque la propreté ne peut pas intervenir quand les restaurateurs sont fermés car il s'agit de leur propriété. Parfois, ce sont 2 000, 3 000, 4 000 € qui ont été investis sur ces terrasses et la DPSP est totalement débordée par les prises de contact avec des restaurateurs, qui, encore une fois, ont leur établissement fermé. De plus, cette période ne se prêtait pas vraiment à aller contacter des restaurateurs pour leur demander de démonter en urgence une terrasse, qui est certes non conforme, mais ils auraient vu ça comme une double sanction. Néanmoins, le problème de propreté engendré a été pris à bras le corps. Une trentaine de terrasses ont été signalées, dont 15 avaient été référencées par l'équipe municipale à la propreté et à l'heure où on se parle, une bonne moitié, 16 exactement, ont été démantelées. Elles présentaient des problèmes de propreté, mais aussi de sécurité pour la circulation. On suit le nettoyage de la deuxième moitié qui fait l'objet d'appréciations sur le fait que la terrasse soit abandonnée ou détériorée, mais c'est en train de se régler aussi avec la DPSP.

Quelques points divers pour montrer que la propreté est un sujet particulier à Paris. Un signalement a été fait sur lequel les équipes de la propreté sont intervenues à notre demande dans les 24 heures, une tonne de déchets avait été entreposée dans des caves d'une copropriété de particulier par quelqu'un atteint de troubles psychiatriques faisant l'objet d'un signalement auprès du commissariat et de la DPSP. On ne sait pas s'il a déjà été arrêté, il est peut être allé sévir, malheureusement, dans un autre arrondissement. Il faut savoir que cette personne a apporté de nuit des bennes d'ordures, a fracturé les caves, a déposé les ordures dans les caves des particuliers et les équipes de la propreté ont du intervenir dans un temps très restreint sur une tonne de déchets, cela pour montrer que, parfois, au delà des postures sur la propreté à Paris, on est dans une grande métropole et il y a parfois des situations particulières.

On a eu le résultat d'un audit sur toutes les colonnes de verre de l'arrondissement puisque l'on avait des signalements de riverains qui estimaient qu'une colonne de verre était plus bruyante qu'une autre. Les résultats sont disponibles mais cela permet de répondre aux riverains avec des éléments concrets plutôt que du ressenti.

Et enfin, pour conclure sur le plan propreté, on est dans une année exceptionnelle. Chaque année le plan propreté est présenté dans le conseil d'arrondissement. Néanmoins, faire des plans depuis mars est assez compliqué au niveau national comme au niveau de l'arrondissement. Toutefois, vers février-mars, les travaux initiés avec la DPE permettront de présenter un plan qui ne sera pas refondu intégralement puisqu'il avait été très bien travaillé par la précédente mandature et notamment par M. DULERMO, devenu premier adjoint depuis, avec notamment l'optimisation du lavage avec des moyens mécaniques. C'est un sujet que travaille la DPE en faisant des recrutements de conducteurs d'engins, mais les élus vont voir aussi avec eux comment optimiser le nettoyage des rues par les engins. Un exemple concret : comment nettoyer les deux trottoirs d'une même rue dans la même journée plutôt que le trottoir de droite le lundi et le trottoir de gauche le jeudi, ce qui entraîne quelques incompréhensions.

Deuxième point sur l'organisation : une réactivité encore optimisée. Les habitants y sont très sensibles. Ils signalent à la mairie ou sur l'application idoine, pour avoir en permanence des agents capables d'intervenir, si ce n'est pas dans l'heure, au plus tard l'après midi, quand c'est signalé le matin et ainsi de suite. Enfin, il sera mis un accent particulier sur la valorisation des déchets. On a accueilli ce matin une initiative dans ce sens qui avait traversé toute la France, on était au delà du 9^e. Évidemment, ces sujets sont au cœur des préoccupations et il faut travailler avec les équipes de la DPE sur le tri des déchets alimentaires, notamment l'initiative des abris bacs, qui a été expérimentée ailleurs et qui semble intéressante. Il y a d'autres sujets à travailler avec les équipes pour permettre aux habitants du 9^e et à leurs commerçants de mieux trier les déchets et ainsi de tendre vers le zéro déchet.

Madame la Maire remercie M. Jean-Baptiste GARDES pour ce point complet et sait à quel point l'élaboration du plan, qui est à l'étude et qui sera dévoilé au mois de février, prend beaucoup de temps. Elle sait que la question de la réduction des déchets et de la valorisation des déchets sera partie intégrante de ce plan, comme initié avec M. Sébastien DULERMO depuis 2014. En effet, ce matin, la mairie a eu le plaisir d'accueillir l'association Un déchet Un jour, une association phocéenne qu'elle accompagne et dont elle a suivi le parcours depuis 56 jours pour se sensibiliser aux problèmes des masques. Les masques chirurgicaux sont aujourd'hui extrêmement incriminés dans la question de la malpropreté et du recyclage. De plus, le 9^e est précurseur et continue à travailler sur la lutte contre le mégot et son recyclage, et sur les emballages.

Mme Maud LELIÈVRE expose que ce matin, la Maire, avec son adjoint à la propreté, ont reçu Edmund PLATT et Frédéric MUNSCH, un reporter photographe. Edmund PLATT s'est fait connaître parce qu'il avait fait le Tour de France en auto stop pour sensibiliser au ramassage des déchets. Ils sont partis de Marseille il y a 56 jours avec comme objectif de ramasser les déchets tout au long de leur trajet en ayant un déplacement à pied éco-responsable, soit en faisant du camping, soit en étant hébergé chez les gens qui voulaient bien les accueillir et en organisant tout au long du parcours une sensibilisation des gens qu'ils pouvaient rencontrer. L'idée était de ramasser des déchets - ils ont ramassé plus de 6 300 masques sur 600 kilomètres - mais surtout de faire prendre conscience que les masques jetables sont des masques particulièrement nocifs pour l'environnement puisqu'ils ne se désagrègent pas totalement mais se défragmentent en microparticules plastiques. On le sait dans le 9^e pour avoir, notamment avec M. Sébastien DULERMO, mené la politique de lutte contre les mégots, que tous ces déchets finissent en moins de deux semaines dans les océans. Ils avaient choisi de venir présenter leur initiative à l'arrivée dans la Mairie du 9^e, notamment en raison de l'historique porté par la mairie d'arrondissement sur les déchets, les mégots, puisqu'ils avaient choisi de ramasser trois types de déchets : les déchets dits MacDo, de fastfoods, pour essayer de sensibiliser les jeunes, les masques et les mégots. Ils vont faire un certain nombre d'interventions, notamment dans l'arrondissement, et la mairie va continuer de travailler avec eux au-delà de cette sensibilisation pour essayer de trouver des solutions et notamment des solutions de destruction pour les masques jetables.

DÉLIBÉRATION 09.2020.084 - ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Conseiller de Paris.

M. Alexis GOVCIYAN rappelle que le Code général des collectivités territoriales prévoit l'adoption dans les six mois suivant le renouvellement des conseils municipaux du règlement intérieur de l'assemblée délibérante. Après le Conseil de Paris au mois de novembre, le Conseil du 9^e arrondissement doit à son tour adopter ses nouvelles règles de fonctionnement. Une réunion s'est tenue à cet effet le 2 novembre dernier autour du Directeur général des services d'alors, Michaël DUMONT, de Pierre MAURIN, d'Arnaud NGATCHA, de la Directrice de cabinet de Madame la Maire, et de lui-même pour examiner les propositions de modification préparées à cet effet. Tout d'abord, pour répondre à la demande des conseillers de l'opposition, ils ont commandé des cartes de visite pour la première fois de l'histoire du Conseil du 9^e. Ils ont également rappelé que sur un principe d'équité et d'égalité, chaque conseiller du 9^e disposait du même nombre de signes sur la page Tribune de Paris 9 et que chaque groupe politique de cette instance pouvait mutualiser ainsi ses signes dans les tribunes communes. Le droit d'expression des élus n'appartenant pas à la majorité est en effet régi par l'article L.2121-27-1 qui renvoie au règlement intérieur et la jurisprudence n'évoque que la nécessité d'équité. La répartition actuelle du droit d'expression par conseiller et non par groupe répond à l'évidence à la nécessité d'équité et la disposition actuelle du règlement intérieur mise en place par le prédécesseur de Madame la Maire est poursuivie. Mais la principale innovation de ce nouveau règlement, comme Madame la Maire s'y était engagée pendant la campagne, consiste à renforcer les liens entre la mairie et ceux qui font le Neuf et à créer un nouvel espace d'expression libre et direct avec une séance de pré-conseil. La nécessité d'équité, la répartition actuelle du droit d'expression par conseiller et non par groupe répond à l'évidence à la nécessité d'équité.

Ainsi, les représentants des associations, des conseils de quartier, des membres du conseil municipal des enfants et aussi tout habitant du 9^e arrondissement qui le souhaiterait, pourront poser des questions ou faire des propositions sur tout sujet concernant l'arrondissement. Cette disposition n'a pas d'équivalent à Paris à ce jour, et cela commencera dès la séance de janvier prochain. L'infolettre sera envoyée dans ce sens.

Mme Frédérique DUTREUIL n'a pas compris ce que dit l'article 28 dans son alinéa 2. Qu'est ce que l'on entend par principe d'égalité entre les conseillers ? Est-ce à dire 335 signes par conseiller, opposition, majorité ?

Concernant le droit d'expression de l'opposition, elle ne conteste pas le droit d'expression des conseillers de la majorité. Il n'y a pas de modification sur le droit d'expression des conseillers d'opposition qui auraient droit à 335 caractères sur un bimestriel, c'est à dire moins d'un tweet par conseiller par mois.

M. Alexis GOVCIYAN explique que le nombre de signes est divisé par 14. Chaque groupe en dispose en fonction du nombre de conseillers, ce qui est la suite logique des élections et par ailleurs, il y a dans tous les arrondissements des situations beaucoup plus complexes que celle du 9^e.

Il y a des arrondissements où un élu ou une élue, ancienne vice présidente de l'Assemblée nationale, ne peut même pas avoir droit à l'expression puisque sa mairie ne lui permet pas. Ici, ce n'est pas le cas. Chaque conseiller qui le souhaite peut s'exprimer soit seul, soit en mutualisant. On considère qu'une personne peut être un groupe, ce qui n'est pas le cas dans d'autres arrondissements.

Mme Frédérique DUTREUIL voudrait avoir une clarification dans la compréhension du nouvel article 28 et plus précisément l'alinéa 2 et, conformément à l'article 20 alinéa 5 du règlement intérieur encore en vigueur, elle veut proposer des amendements et en faire la lecture.

Elle commence par l'article 20 alinéa 5 sur la dernière phrase pour demander à ce que les 3 minutes soient remplacées par 5 minutes.

Madame la Maire lui demande pourquoi ces remarques n'ont pas été formulées lors des réunions du 2 novembre.

Mme Frédérique DUTREUIL répond qu'elle n'a pas été conviée à une réunion.

Madame la Maire fait observer qu'elle était représentée par M. NGATCHA.

Mme Frédérique DUTREUIL confirme qu'elle n'a pas été conviée, qu'il n'y a pas de groupes politiques au sein du 9^e, donc pas de représentants, juridiquement parlant.

Madame la Maire explique que par commodité, pour bien préparer les choses, ce document a été concerté avec un représentant qui n'est pas de son groupe puisqu'elle n'est pas un groupe.

Mme Frédérique DUTREUIL répond qu'il est précisé dans le document envoyé, qu'il y avait eu une concertation avec les représentants de la majorité et les représentants de l'opposition.

M. Alexis GOVCIYAN expose qu'il représentait la majorité alors que ses collègues n'étaient pas là.

Madame la Maire ajoute que M. NGATCHA et M. MAURIN représentaient chacun leur opposition.

Mme Frédérique DUTREUIL ignorait qu'il y avait des représentants de l'opposition et s'excuse. Juridiquement, elle n'a rien vu dans ce sens. C'est peut être un usage, une pratique dont elle n'a pas connaissance.

Elle poursuit avec l'article 23 concernant la procédure en séance, dans le premier alinéa, pour remplacer 30 minutes par une heure.

Alors, en séance, le rédacteur de la question donne la lecture de la question posée. En cas d'absence de l'auteur, la question sera lue par le secrétaire de séance. Après la réponse du maire du 9^e arrondissement ou de son représentant, l'auteur de la question dispose d'un droit de réplique dont la durée ne peut excéder trois minutes.

M. Alexis GOVCIYAN explique que c'est ce qui se passe au Conseil de Paris, il ne dispose même pas de deux minutes.

Madame la Maire ajoute qu'elle ne chronomètre pas quand Mme DUTREUIL prend la parole si elle a besoin de développer un sujet. Elle n'a pas pour habitude de couper la parole.

Mme Frédérique DUTREUIL invoque une déformation professionnelle de juriste et M. Alexis GOVCIYAN confirme que l'on respecte ses propos.

Mme Frédérique DUTREUIL demande la suppression du droit de réplique de la Maire du 9^e arrondissement, en suivant la parole qui peut ensuite être redonnée à la Maire du 9^e arrondissement ou de son représentant pour une dernière réponse.

Madame la Maire rappelle que c'est le principe même de l'élection et comprend qu'il peut être pénible pour l'opposition d'entendre l'exécutif du 9^e arrondissement répondre à une opposition.

Mme Frédérique DUTREUIL, concernant toujours cet article 23 demande un rajout. Elle demande que soit réintroduit l'alinéa 2 de l'article 24 du règlement intérieur en vigueur relatif au temps réservé à l'examen des questions. Elle lit son amendement : les questions auxquelles il n'a pu être répondu au cours de la séance alors qu'elles figuraient à l'ordre du jour, sont reportées à la séance suivante du conseil d'arrondissement. Elle termine par deux articles. Concernant l'article 28 : moyens mis à la disposition des conseillers d'opposition, rien sur le premier alinéa. Concernant le deuxième alinéa, par ailleurs, un espace du contenu rédactionnel du journal d'informations générales Paris 9 sur les réalisations et la gestion du Conseil du 9^e arrondissement est réservé à l'expression des conseillers. Elle n'a pas repris ce qui était expliqué initialement.

Elle reprend : par ailleurs un espace du contenu rédactionnel est réservé à l'expression des conseillers. Le nombre de signes de chaque tribune est proportionnel au nombre de conseillers par groupe politique. Elle demande à ce que cette phrase soit supprimée et qu'il soit rajouté : des conseillers n'appartenant pas à la majorité dirigeant la mairie d'arrondissement. Il est réservé un espace d'une page réparti proportionnellement entre les conseillers d'opposition. Elle précise que cette demande, compte tenu que le magazine est de 32 pages, ne lui semble pas une demande exorbitante et que les conseillers d'opposition, au final, n'ont que ça tous les deux mois pour s'exprimer dans le cadre des éléments qui sont diffusés par la mairie d'arrondissement. On lui parle de jurisprudence mais il y a de la jurisprudence qui dit qu'une page sur un magazine qui en fait 20 n'est pas illégale, donc ce n'est pas une demande disproportionnée. Elle termine avec l'article 29, alinéa 2. Il est mentionné dans cet article : chaque commission concernant les créations des commissions facultatives, chaque commission est présidée par un membre du Conseil du 9^e arrondissement nommément désigné par le Conseil du 9^e. Elle demande à ce que ce soit remplacé par deux membres du Conseil du 9^e arrondissement et dont l'un n'appartient pas à la majorité dirigeant la mairie d'arrondissement.

Madame la Maire la remercie pour ces précisions en regrettant qu'elles n'aient pas pu être faites lors de la réunion du 2 novembre par son représentant, puisqu'elle a été élue sur une liste et jusqu'à preuve du contraire, elle appartient au groupe Paris en commun et que ce Groupe Paris en commun est aujourd'hui représenté aussi par M. NGATCHA. Madame la Maire entend bien évidemment ces remarques qui sont bien sûr légitimes. Mais, dans une assemblée, il y a une opposition et il y a une majorité. C'est le choix des habitants de l'arrondissement qui a été fait le 28 juin, et qu'il faut respecter.

Madame la Maire entend ces propositions mais se déclare au regret de dire qu'on ne pourra pas en tenir compte puisque le règlement a déjà été beaucoup toiletté et que l'on a un équilibre qui paraît respecter les droits de l'opposition et l'expression des habitants qui ont souhaité que cet exécutif soit élu à la Mairie du 9^e.

M. Alexis GOVCIYAN observe que c'est déjà le cas dans beaucoup d'arrondissements. C'est la même façon de procéder, que ce soit des mairies de gauche ou de droite, ce n'est pas une question de couleur politique. Il y a des arrondissements où les élus n'ont pas droit à des signes dans les tribunes parce qu'ils sont seuls. L'exécutif a pris le parti de continuer ce qui existait auparavant. Il considère que c'est un signe d'équité. Il a une page dans la tribune et non pas plusieurs.

Madame la Maire ajoute que le journal n'est pas financé sur les deniers publics, ce qui fait toute la différence.

M. Alexis GOVCIYAN explique que l'exécutif a fait le choix que le journal ne soit pas financé sur le budget de la mairie, mais dans un autre cadre, ce qui fait qu'il a une page dans le magazine. Cette page est réservée à l'expression des élus en fonction du nombre de conseillers de chaque groupe politique. C'est le sens de l'intervention qu'il a faite et qui est précisée dans le règlement intérieur.

Madame la Maire comprend qu'il est normal de demander toujours plus mais c'est aussi normal de voir la réalité des choses. Elle a souhaité que les droits de l'opposition soient étendus : les élus d'opposition sont présents dans les commissions crèches, présents dans les commissions logement, présents dans les conseils d'école et dans les conseils d'administration des collèges et lycées. Elle invite Mme DUTREUIL à voir comment les droits de l'opposition sont respectés ailleurs et elle sera surprise. Madame la Maire s'est entretenue avec un certain nombre d'élus d'opposition d'autres arrondissements, de droite comme de gauche, et se déclare surprise, voire choquée, du traitement qui leur est réservé. Elle est fière de l'innovation du nouveau règlement intérieur du 9^e avec le droit d'interpellation des riverains qui sera l'occasion de temps d'échanges.

M. Guillaume COT a pris note que Madame la Maire avait confirmé que le principe précédent n'était pas changé mais observe que la notion de groupe politique apparaissait dans le règlement intérieur, alors que les groupes politiques n'ont pas d'existence juridique pour les communes de moins de 100 000 habitants.

M. Alexis GOVCIYAN répond qu'il a été élu sur une liste de trois conseillers. Si on a des groupes politiques avec des élus différents, il faut le signaler. Mais le nombre de signes ne change pas, le nombre d'élus non plus, on est toujours dans le même cas, que ce soit un groupe ou un élu seul. Et encore une fois, dans d'autres arrondissements, ça ne se passe même pas comme ça.

Mme Frédérique DUTREUIL lui signifie qu'il parle d'un usage, alors qu'elle parle de règles de droit.

Madame la Maire remarque que M. MAURIN est tout seul et qu'elle peut prendre le même nombre de signes que lui si elle souhaite signer seule sa tribune.

Mme Frédérique DUTREUIL déclare que le Code général des collectivités territoriales dit que dans les communes de plus de 100 000 habitants, il y a la possibilité de créer des groupes politiques et que s'il y a création, ce qui aurait pu être le cas si on applique l'usage, cela aurait supposé que les élus remettent à la Maire du 9^e un document avec la signature de l'ensemble des conseillers en nommant un représentant. Elle parle de droit, Madame la Maire d'usages et renvoie à ce qui se fait chez le voisin. Mais en l'état, on discute de ce qui se passe dans le 9^e. Elle ajoute que la jurisprudence dit que le conseiller d'opposition doit avoir un droit d'expression qui lui permette de construire un raisonnement, une pensée complexe et raisonnée. 335 signes tous les deux mois, c'est moins d'un tweet par mois. 335 signes ne permettent pas de construire un raisonnement.

M. MAURIN estime que les points juridiques le dépassent un peu. Il regarde le magazine de l'exécutif parisien à Paris et a vu qu'il y avait à peu près le même espace qui était donné aux différents groupes politiques, que ce soit Paris en commun, le groupe politique auquel appartient Madame la Maire, le groupe du MoDem, le groupe Changer Paris. Il croit qu'il y a des marqueurs assez forts aujourd'hui dans la politique à Paris, que ce soit en matière de logement, en matière d'éducation, et aurait souhaité disposer d'un espace plus important parce que sur certains sujets dont on va parler ce soir, comme le logement, il a quand même des choses à dire et des points de désaccord avec l'exécutif parisien. En ce qui le concerne, il aurait aimé avoir le même espace que celui qu'Anne HIDALGO a donné aux autres groupes politiques.

Madame la Maire souligne que M. MAURIN peut s'exprimer dans un journal qui n'est pas financé sur des deniers publics, contrairement à Mme MAZETIER dans le 12^e ou M. MISSOFFE dans le 7^e. Dans la moitié des arrondissements de Paris, lorsque les conseillers d'arrondissement sont seuls à représenter un groupe présent au Conseil de Paris, ils n'ont droit à rien. On peut toujours dire que tout va mal, que l'on n'est pas considéré mais il ne faut pas pousser trop loin le raisonnement.

M. Alexis GOVCIYAN ajoute que dans le 15^e arrondissement, il n'y a même pas de tribune.

Madame la Maire ajoute que toutes les remarques sont légitimes. Mais elle ajoute qu'il est toujours plus facile de demander plus et dire que l'herbe est plus verte ailleurs.

La délibération 09.2020.084 est adoptée par 10 voix pour, 1 voix contre (Mme Frédérique DUTREUIL) et 3 abstentions (M. Arnaud NGATCHA, M. Guillaume COT et M. Pierre MAURIN).

DÉLIBÉRATION 09.2020.085 - ADOPTION DE L'ETAT SPECIAL DU 9^E ARRONDISSEMENT POUR L'EXERCICE 2021.

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Madame la Maire rappelle que les conseils d'arrondissement doivent délibérer sur l'état spécial de leur arrondissement. C'est la raison pour laquelle elle a souhaité présenter elle-même ce premier budget de cette nouvelle mandature. Comme il y a de nombreux nouveaux élus, elle va s'efforcer d'être la plus didactique et la plus informative possible. L'ESA est le budget du quotidien des habitants du 9^e. C'est le budget de la proximité par excellence.

Elle indique que l'ESA est un budget mis à disposition de chaque conseil d'arrondissement pour financer essentiellement les dépenses de gestion des équipements de proximité et des salles d'animation locales. Ce budget ne couvre pas les frais de personnel des agents de la Ville de Paris et les gros budgets d'investissement qui relèvent, eux, du budget général de l'exécutif parisien. Voté par le conseil d'arrondissement avant d'être soumis au Conseil de Paris, l'état spécial d'arrondissement est un budget exécuté par la maire d'arrondissement qui en est l'ordonnateur. Ce budget est divisé en trois dotations. La dotation de gestion locale qui comprend le budget de fonctionnement des équipements de proximité de la mairie d'arrondissement inscrits à l'inventaire, délibéré en octobre dernier en conseil d'arrondissement. Deuxième dotation, celle d'animation locale, correspond aux animations culturelles, à l'information des habitants, aux conseils de quartier, mais elle comprend aussi la charge des travaux dits urgents qui doivent être réalisés de façon imprévue dans les équipements de proximité. Et la dotation d'investissement qui couvre la réalisation de travaux dans le 9^e et les crédits d'investissement des conseils de quartier.

Ce budget a une double particularité. C'est le premier de la mandature. Il survient dans un contexte budgétaire qui n'a jamais été aussi tendu et contraint. L'exécutif est opposé à toute forme d'augmentation des impôts directs et indirects en direction des Parisiens. Il assume ce contexte et prend ses responsabilités en s'engageant sur ce credo qui est le sien depuis 2013-2014 : faire mieux avec moins d'argent public.

Faire mieux avec moins d'argent public, c'est réaliser un meilleur redéploiement des crédits au service de l'efficacité et de la qualité de la proximité. Avec ce budget 2021, l'exécutif souhaite donner l'exemple d'une gestion rigoureuse ciblée sur les fondamentaux : l'amélioration permanente du cadre de vie pour les habitants du 9^e et une meilleure qualité du service public. C'est sur cette base qu'avec le Directeur général des services, M. Michaël DUMONT, et Mme Aurore Escalier, comptable, que Madame la Maire remercie vivement tous les deux, elle a travaillé tout l'été sur les premières propositions faites par la Direction des finances de la Ville afin de faire un certain nombre de propositions lors de la rentrée de septembre.

Ces propositions sont fondées sur le diagnostic qu'elle a pu établir à l'issue des visites faites dans les établissements du 9^e, de ses rencontres, de ses échanges avec la mairie centrale comme avec les directeurs de la Ville, mais aussi avec les agents travaillant dans l'arrondissement. Il a fallu se battre pied à pied pour obtenir un budget qui prenne en compte l'ensemble des réalités de l'arrondissement. C'est donc un budget stabilisé par rapport à 2020 et avant tout responsable et le plus sincère possible qui est proposé aujourd'hui.

Madame la Maire revient sur les dotations, les montants pour 2020 notifiés par les services de la Direction des finances et sur lesquels on s'est mis d'accord. La dotation de gestion locale est de 5 042 000,31 €. Elle rappelle qu'en 2020, cette dotation était de 4 903 793 € et elle expliquera le pourquoi de cette légère hausse. La dotation d'animation locale est de 428 056 € contre 420 131 € en 2020 et un montant identique pour la dotation d'investissement avec 141 320 €.

L'état spécial du 9^e doit être voté par chapitre et par article. Madame la Maire a fait parvenir, la semaine précédente, des tableaux qui retracent la proposition de répartition par rubriques fonctionnelles et par article, répartition soumise à approbation. L'état spécial doit être voté en équilibre réel en dépenses et en recettes et sera soumis en Conseil de Paris du mois de décembre en même temps que le budget général de la Ville puisque l'ESA, l'état spécial du 9^e, en constitue une annexe. La dotation de gestion locale comprend les crédits de fonctionnement courant, les équipements de proximité pour couvrir les frais de loyer, de fluides, c'est à dire l'électricité, le gaz, le chauffage, l'eau, des contrats de service et de fournitures pour l'entretien de telle ou telle machine ou appareil installé dans les équipements. C'est l'ESA qui les prend en charge. Concernant la dotation de gestion locale pour 2020, il est proposé, et c'est là que l'on justifie l'augmentation de la DGL, pour les centres d'animation, une dotation supplémentaire de 99 160 € correspondant aux charges supplémentaires de gestion liées à l'ouverture, début 2020, de deux nouvelles salles d'activités au centre de la nouvelle Athènes. Un dossier sur lequel les élus ont beaucoup travaillé dès 2014 pour finaliser le centre d'animation de la Tour des Dames, inauguré en 2014 mais où 1 000 m² n'avaient pas été pris en compte. Une partie a été réhabilitée sur le budget en 2020 et aujourd'hui, il faut faire fonctionner les deux salles. Donc, c'est une dotation d'un peu plus de 99 000 € qui est proposée, et 10 395 € pour la location, l'entretien de deux distributeurs de gel hydro alcoolique. L'année dernière, à la même époque, personne ne pouvait imaginer que l'on serait obligé d'acheter ce type d'appareils.

Ces équipements ont été mis en place dans l'ensemble des lieux municipaux du 9^e et on a un surcoût lié à l'évolution du marché d'alimentation dans les crèches. La volonté de la mairie, c'est de donner du bon, du goût, mais du bio, et la part de bio est plus importante et représente un surcoût de 21 477 €. Pour les autres dépenses, le budget 2021 est la reconduction à l'identique du budget 2020. La dotation d'animation locale est destinée à l'information des habitants de l'arrondissement, la démocratie, la vie locale, les activités culturelles d'animation et, étrangement, dans le CGCT, le Code général des collectivités territoriales, il a été décidé d'inclure au sein de cette dotation les crédits destinés aux interventions motivées par des travaux d'urgence dans les équipements. Cette dotation se décline pour 2020 en trois sous enveloppes.

Des crédits liés aux travaux d'urgence dans les équipements inscrits à l'inventaire à hauteur de 239 267 € correspondant à la moyenne des trois derniers comptes administratifs, conformément à la règle que nous n'avons pas édictée nous mêmes, mais qui est celle de la mairie centrale. Des crédits destinés au fonctionnement des conseils de quartier. Ces crédits ne changent pas, une enveloppe d'animation locale proprement dite de 172 259 € qui est déterminée sur la base de critères socio économiques identiques pour tous les arrondissements, auxquels s'ajoutent les recettes issues des quêtes de mariage et de location de salle de la mairie réalisées en 2020 pour un montant de 22 288,68 €. Je remercie l'ensemble des élus qui, chaque semaine, chaque jour, célèbrent des mariages. On en a eu un peu moins à célébrer ces derniers temps, mais ils ont rapporté à la mairie pas 22 000 €, puisque les locations de salle entrent en ligne de compte, mais bien 15 000 € pour les œuvres sociales. Ce sont les anciens fonds du maire qui ont été réformés et qui permettent de venir en aide à des associations ou à offrir des prestations à un certain nombre d'associations et œuvres sociales. La dotation d'investissement de 141 320 € est destinée à financer certaines dépenses modérées d'investissement pour les équipements de proximité qui n'auraient pas fait l'objet d'une programmation dans le cadre des IIL, investissements d'intérêt localisés. Puis les investissements localisés IL, dotation fixée à 141 000 €, un peu plus en réduction par rapport à 2020. Elle comprend notamment les crédits annuels d'investissement des conseils de quartier à hauteur de 41 320 €. Par souci de complète information, même si ce n'est pas le sujet à proprement parler de l'ESA, Madame la Maire a souhaité chaque année depuis 2014, adresser aux élus le tableau retraçant les choix de l'équipe du 9^e arrondissement dans le cadre des investissements d'intérêt local pour l'année 2020. Ils sont répartis en deux sous enveloppes : équipement à hauteur de 1 134 600,77 € et espace public à hauteur de 668 000 €.

Madame la Maire expose que la conférence de programmation s'est tenue en présence de la Maire de Paris début novembre, où ont été abordés les investissements de plus d'un million d'euros. Dans tout ce qui a pu être négocié avec elle, la priorité a été mise sur les travaux de l'église de la Sainte Trinité, dont la commission d'appel d'offres est passée il n'y a pas très longtemps. Ces travaux, après des années et des années d'études, vont pouvoir commencer en mars prochain. Un arbitrage favorable pour des travaux d'entretien du square Alex Biscarre a été rendu. Là aussi, c'était un sujet de friction avec la Fondation Thiers, mais la mairie a obtenu les crédits supplémentaires qui vont permettre de rénover ce joyau du 9^e arrondissement. Des négociations ont été entamées pour le nouveau PIM, plan d'investissement de la mandature, qui sera révélé et dévoilé en avril alors que l'on a déjà perdu quelques mois en raison du confinement et de la pandémie. Un accord devrait être trouvé sur des projets dans le cadre du plan d'investissement de la mandature pour avril ou mai prochain.

Pour revenir à l'ESA, ce budget de proximité et de responsabilité qui vient d'être présenté vise à maîtriser les coûts de fonctionnement. On remarque une certaine stabilité des coûts de fonctionnement, coûts qui sont priorisés sur les équipements vitaux de l'arrondissement et qui vont s'accompagner en termes d'investissements, que ce soit sur les IIL et sur les IL et bien sûr sur le PIM, d'aménagements innovants exclusivement ciblés sur la qualité de vie des habitants du 9^e. C'est la volonté politique de l'exécutif depuis 2014 et qui va continuer dans ce sens en toute cohérence.

M. Jean-Pierre PLAGNARD voudrait rebondir sur l'importance, comme cela vient d'être démontré, pour un élu, de veiller scrupuleusement à la gestion financière, à la fois pour les finances publiques, mais aussi pour les habitants. Il veut parler du contrat qui vient d'être conclu entre la Mairie de Paris et la société Total au sujet de la fourniture et de l'exploitation des bornes de recharge pour les véhicules électriques et les déposes d'anciennes bornes. Ce contrat a été communiqué le 3 novembre, le lendemain du précédent conseil. Chacun a en mémoire les contrats Vélib' et Autolib' qui portaient tant d'espoirs et qui se sont révélés à la fois très décevants sur l'atteinte des objectifs et sur le coût pour la collectivité. M. Jean-Pierre PLAGNARD a écouté attentivement les propos tenus par Madame la Maire lors du Conseil de Paris du 17 novembre et y souscrit parfaitement. Ce contrat ne correspond pas aux projets ambitieux annoncés, ce qui est un sujet en soi important, avec un coût environnemental qui s'ajoute à un coût financier élevé du fait de la volonté de la collectivité de changer les bornes.

Ensuite, l'absent dans l'ensemble du contrat, c'est le client final, donc l'utilisateur et toutes les personnes qui vont venir à Paris. Cette absence de perspectives qui fragilise les intérêts de la Ville amène à se poser la question sur la pertinence des critères retenus pour l'attribution du marché et l'intérêt du contrat. Le premier point est que le contrat ne correspond pas aux projets ambitieux annoncés. Il est rappelé, dans l'exposé des motifs, que la municipalité parisienne a placé la lutte contre la pollution parmi les chantiers prioritaires de la mandature. L'un des principaux leviers est d'agir sur le trafic routier. Il est ainsi prévu à Paris une sortie du diesel dès 2024, une date importante et de l'essence en 2030. C'est pourquoi la Ville de Paris souhaite rester actrice du développement des bornes de recharge pour véhicules électriques sur son territoire grâce à la valorisation et l'extension de son parc de bornes de recharge actuels afin de pallier l'insuffisance de l'offre initiale d'initiative privée en la matière.

La grande surprise est que le contrat se limite à remplacer des bornes existantes, soit environ 2 500 bornes, alors qu'il est indispensable de prévoir l'avenir du fait de l'obligation de circuler en véhicule électrique à Paris dans dix ans. C'est ce qu'on vient de voir. Et le contrat, néanmoins, effectivement, fige les dix prochaines années quasiment sur la base de la situation Autolib' de 2010. C'est à dire qu'on parle de 2030, mais en pensant à 2010, alors qu'on a prévu de rouler tout électrique en 2030. M. Jean-Pierre PLAGNARD a lu le contrat avec attention et à titre d'exemple, dans le contrat, pour le 9^e arrondissement, n'apparaissent que quatre adresses : le 22 rue d'Aumale, le 21 rue de Châteaudun, le 31 boulevard de Rochechouart et le 31 boulevard de Clichy. On peut imaginer qu'effectivement, lorsqu'on roulera tous en électrique, ça va être compliqué de recharger à ces quatre adresses.

Ce premier point est déjà très lourd, mais le deuxième point est le coût environnemental qui s'ajoute à un coût financier élevé du fait de la volonté de la collectivité de changer des bornes. C'est totalement incompréhensible parce que les bornes Autolib' sont là depuis une dizaine d'années et qu'elles sont encore toutes en état. Une borne n'est pas une chose très complexe, c'est un bâti et une rallonge, c'est un transformateur et un système d'exploitation. En général, quand les trois premiers tiennent bon, on change le système d'exploitation et ça permet de gérer l'ensemble. On avait compris aussi que la majorité municipale était sensible à l'importance de diminuer la quantité de déchets à traiter.

Le contrat ne laisse aucun choix au soumissionnaire qui récupère le parc de bornes la plupart en état de fonctionner, les dernières avaient été remises en état en 2018. Les bornes sont des outils qui sont assez lourds, c'est à peu près 50 000 € la borne. Donc on est parti dans une logique de remplacer les bornes alors qu'un millier avait été remis en état il y a à peine deux ans.

Dans le contrat, il y a un absent, c'est le client final. L'objet du contrat est de permettre à des usagers de recharger leur véhicule électrique. Et pourtant, il n'est jamais fait mention dans le contrat du coût de la recharge. La politique tarifaire est absente du contrat et de ses annexes, ce qui fait que l'entreprise qui a gagné aura contractuellement toute liberté pour fixer ses tarifs, ce contrat est un chèque en blanc. On prend un concessionnaire, évidemment il y a un appel d'offres, c'est sérieux, mais on dit au concessionnaire : « *le prix, ce n'est pas mon problème, fixez ce que vous voulez* ». La partie financière est exclusivement centrée sur la redevance que Total reversera à la Ville, soit 22,7 % du chiffre d'affaires, avec un montant minimal de 2,9 millions d'euros, ce qui, in fine, est une sorte d'impôt complémentaire à payer par l'utilisateur. Madame la Maire avait souligné tous ces points avec éloquence lors de la première journée du Conseil de Paris, lundi 17 novembre, et M. David BELLIARD a répondu que les tarifs ne sont jamais donnés dans des contrats de type concession. M. Jean-Pierre PLAGNARD invite les élus à écouter l'enregistrement sur le site de la Ville de Paris, 5^e heure, 20^e minute où on entend M. David BELLIARD dire « *les tarifs ne sont jamais donnés dans les contrats de type concession* ». Donc cela explique que, évidemment, il n'y a pas de tarif dans ce contrat là parce que ce n'est jamais le cas.

Si c'était le cas, on ne sait pas quel prix on paierait notre eau, notre gaz, notre électricité et ainsi de suite. Il s'est borné à communiquer deux fois des tarifs indicatifs en soulignant bien effectivement le mot indicatif et les consommateurs devront s'en satisfaire. On peut craindre réellement le coût de la recharge électrique une fois que ce contrat sera en route.

Ensuite, le dernier point, qui est aussi un point important, c'est l'absence de perspective qui fragilise les intérêts de la Ville. Le contrat ne prévoit pas d'augmentation de l'offre, ce qui est d'autant plus surprenant que dans le rapport d'analyse des offres, il est écrit que le candidat est parti de l'hypothèse que 66 % des véhicules n'ont pas de recharge principale à domicile ou au travail, c'est à dire qu'ils ont besoin d'avoir des recharges dans la rue pour recharger leur véhicule. Dans l'appel d'offres, il est prévu que ça ne sera que 47 % en 2030, ce qui veut dire que 47 % des habitants qui ont des véhicules dans le 9^e arrondissement devront se recharger sur les quatre adresses vues précédemment. Donc, la recharge dans le privé va se développer.

Ces éléments permettent aux candidats d'évaluer une demande sur l'échéance de la concession de l'ordre de 300 000 clients susceptibles de s'inscrire au service Vélib', dont les deux tiers de résidents, et les inscriptions pour les deux roues motrices, parce qu'évidemment aussi, comme ça ne suffit pas, il y aura les deux roues motrices électriques qui vont se recharger, soit encore 50 000 clients potentiels.

On peut se rappeler que dans la Loi d'orientation des mobilités, il était prévu 7 millions de points de recharge en 2030 en France et donc la Ville de Paris n'en aura que 2 500 sur les 7 millions alors que l'on estime qu'il y aurait 400 000 véhicules électriques qui circuleront à Paris.

Ce que l'on peut dire, quand on a un peu l'expérience des contrats, est qu'on voit très bien qu'il va y avoir énormément d'avenants qui vont suivre ce contrat. Or, normalement, un avenant se justifie quand on ne peut pas prévoir, sinon c'est inscrit dans le contrat. En général, celui qui demande l'avenant n'est jamais en position de force et il est peu probable que ce soit Total qui va demander des avenants.

On peut craindre que le prix soit quand même un peu complexe à gérer. Tout cela nous amène à nous poser la question sur la pertinence des critères retenus pour l'attribution du marché et l'intérêt du contrat, contrat qui ne répond pas aux enjeux et place de nouveau la Ville dans une position de faiblesse pour la gestion du sujet sensible de la gestion des bornes de recharge pour les véhicules électriques qui représenteront 100 % de la flotte automobile en 2030.

Au Conseil de Paris, tous les groupes ont vraiment éreinté ce contrat, mais vraiment tous, sauf évidemment Paris en commun. En fait, le contrat est passé par une alliance étonnante du groupe Changer Paris, qui pourtant l'avait vraiment critiqué. Grâce à ces deux groupes, le contrat est passé.

Madame la Maire ajoute aussi que ce contrat est passé grâce à l'abstention du groupe EELV de M. BELLIARD, aussi surprenant que cela puisse paraître.

Il est vrai qu'il faudra être extrêmement attentif aux avenants et très préoccupé par les tarifs, pour tous ceux qui veulent rouler propre et accéder à ce service.

La délibération 09.2020.085 est adoptée par 10 voix pour et 4 abstentions (M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL, M. Guillaume COT et M. Pierre MAURIN).

DÉLIBÉRATION 09.2020.086 - DESIGNATION DES PERSONNALITES QUALIFIEES SIEGEANT DANS LES BUREAUX DES CONSEILS DE QUARTIER.
Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre PLAGNARD expose que conformément à la loi 20-02-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les conseils de quartiers sont créés par délibération du conseil d'arrondissement du 9^e. Le mandat de trois ans des conseils de quartier du 9^e étant arrivé à échéance, les bureaux sont en cours de renouvellement. La charte des conseils de quartier, amendée à la suite d'une concertation avec les membres des conseils de quartier, puis adoptée en conseil d'arrondissement le 2 novembre dernier, prévoit pour chacun des cinq conseils de quartier du 9^e la mise en place d'un bureau composé de la maire et de l'élu référent, 18 habitants, 9 femmes et 9 hommes tirés au sort, neuf personnalités qualifiées désignées par le conseil d'arrondissement sur proposition du maire d'arrondissement.

Six personnes sont en outre tirées au sort afin de constituer une liste complémentaire à laquelle il sera fait appel si le nombre de conseillers de quartier assidus venait à manquer. Une campagne d'appel à candidatures débutée en juin dernier a permis de recueillir 574 candidatures, c'est à peu près 1 % des personnes qui habitent cet arrondissement, ce qui est quand même significatif, un nombre en forte hausse en comparaison de 2014 et 2017 où on avait recueilli respectivement 269 et 361 candidats. C'est une progression constante. La fois prochaine, on peut s'attendre encore à un chiffre fantastique. Le tirage au sort pour la constitution de ce collège s'est déroulé le 23 novembre 2020, sous contrôle d'huissier. Il a été filmé et on peut le revoir sur le site de la mairie. Il est proposé aujourd'hui de délibérer sur la liste de 45 personnalités qualifiées représentatives de la diversité et des particularités de chaque quartier qui siègeront dans chacun des cinq conseils de quartier, au côté des 90 habitants tirés au sort. Je lis la liste des personnes.

Madame la Maire rappelle que le seul mot d'ordre a été la diversité des profils et juge cette liste à la hauteur de l'immense richesse humaine de l'arrondissement.

M. Jean-Pierre PLAGNARD donne lecture de la liste des élus aux conseils de quartier.

Pour le conseil de quartier Faubourg Montmartre, Madame la Maire a désigné pour l'association des parents d'élèves de l'école maternelle rue Buffault, Thierry DURAND, pour le foyer du centre d'action sociale protestant pour femmes isolées avec enfants - cité Trévisse, Athalie TATY, pour la Maison départementale des personnes handicapées de Paris, Sabrina RAI, pour l'association Vivre Paris 9^e, Adrien DELAPIERRE, une productrice et photographe qui s'appelle Marie ETCHEGOYEN, un membre sortant du bureau du conseil de quartier qui est Jacqueline LELIÈVRE, un restaurateur de la rue de Trévisse, Christophe COLLOMBET, un avocat spécialisé en protection du patrimoine, Adrien LE DORÉ et la responsable d'une agence de garde d'enfants de la rue Riboutté, Tatiana LEDRAN.

Pour le conseil de quartier de l'Opéra-Chaussée d'Antin, sont désignés pour le comité Haussmann, Hugues PAYET, pour l'association des commerçants Chaussée d'Antin, Stéphanie VERRET qui en est la présidente, pour l'association des Restos du cœur, Emmanuelle JOUANGUY, pour l'association des commerçants de la rue de Caumartin, Joséphine LHUSSIER qui en est aussi la présidente, un coiffeur de la rue Godot de Mauroy qui est Cédric DELACOURT, un membre sortant du conseil de quartier qui est Marc GUISELIN, un autre membre sortant du bureau du conseil de quartier qui est Ariane MALZAK, un restaurateur de la rue Joubert qui est Stéphane BOURGEOT et le pharmacien de la place de la Trinité, Sébastien BADIOU.

Pour le conseil de quartier de Pigalle-Martyrs, pour l'association Aurore - Club de prévention Siloé, une association qui travaille beaucoup lorsqu'on fait des fêtes de quartier, Nejib GUERBAA, qui est le chef d'équipe, pour l'association 9^e Histoire Annick PUYOOU, administratrice, une fleuriste de la rue Notre-Dame de Lorette, Aline PROFIT, un historien et guide conférencier qui est Michel GÜET, un architecte, membre sortant du bureau du conseil de quartier qui est Mathieu LOTT, une membre de la Légion d'honneur et qui est la présidente d'un conseil syndical, Jacqueline JACQUEMIN, une juriste de Solidarités Nouvelles du Logement (SNL) qui participe

aussi pour l'attribution des logements sociaux, Hélène D'AUDIFFRET, pour le Comité inter-quartiers sur la transition écologique, Laurel CONWAY qui est aussi membre sortante et un autre membre sortant du conseil de quartier qui est Marc MEDORI.

Pour le conseil de quartier Anvers-Montholon, pour l'association Faites le Neuf, Olivier SAULNIER D'ANCHALD qui en est le président, pour l'association des parents d'élèves de l'école maternelle 68 rue de Rochechouart, Marie DJOUDI, pour le centre d'animation Valeyre, Alexandra DEROUIN qui en est la directrice, pour l'association des parents d'élèves des écoles maternelle 22 rue de Rochechouart et élémentaire rue Turgot, un metteur en scène qui est aussi membre sortant et qui s'appelle Alexandre GUAIS, un membre sortant du conseil du bureau du conseil de quartier, Lionel LAMALLE, pour L'AMAP « les cagettes Lafayette », Marianne LEMPEREUR qui est entraîneuse de volley, pour l'association « Accueil des villes de France », Annie LHOMME, un restaurateur de l'avenue Trudaine, Arthur LEMAIRE et pour la BPI France, Angela HIRIDJEE PASCHALIDIS en charge des relations publiques.

Pour le conseil du quartier Blanche-Trinité, l'intendant de l'église de la Trinité qui est Éric LESIEUR, pour l'association Mosaïques 9, Jean MORNET qui en est le président, pour l'association de défense des riverains « DRIX », Olivier BOILEAU DESCAMPS qui en est le président, pour l'association des parents d'élèves FCPE du collège Condorcet, Isabelle FILZI-DELAYE qui en est aussi la présidente, pour l'association des parents d'élèves des écoles maternelle et élémentaire de la rue Blanche, Nathalie BAVIÈRE, le représentant élu des parents de l'école 10 rue de Clichy, Jérôme CHEMLI, une membre sortante du bureau du conseil de quartier, Emma BLANCHETON, pour l'association des amis riverains de la place Adolphe Max (ARAPAM), Béatrice COQUEREAU et aussi le gérant de la Biocoop, Alma-Trinité, Marc GIMELLI.

Cela fait 45 personnes.

Madame la Maire estime que c'est une liste équilibrée et représentative des quartiers. Plus de femmes que d'hommes. Ce sont des candidatures spontanées. Leur expérience des conseils de quartier a aidé les élus à renouveler les membres des conseils de quartier sortants qui souhaitaient continuer à pouvoir aider et faire avancer les dossiers qui leur tenaient à cœur. Les premières réunions de bureau se tiendront en décembre et janvier de façon dématérialisée.

M. COT a une question sur la logique qui a présidé au choix de nomination des personnalités, car il voit que dans certains arrondissements, il y a des représentants de parents d'élèves, et dans d'autres qu'il n'y en a pas. Dans certains, il y a des représentants de commerçants, dans d'autres pas. Il s'attendait à un équilibre des différents arrondissements et parfois il ne comprend pas pourquoi certaines personnes sont des personnalités qualifiées.

Madame la Maire prend l'exemple du quartier Opéra-Chaussée d'Antin dans lequel il n'y a pas d'établissements de petite enfance ou d'école, ce qui explique qu'il n'y ait pas de représentant de parents d'élèves. De plus, ce sont aussi des candidatures spontanées.

M. Jean-Pierre PLAGNARD souligne que le conseil de quartier, ceux qui y ont été le savent, est un endroit de démocratie locale où chacun est libre de prendre la parole. Il y a une vraie diversité à l'envie de faire progresser l'arrondissement et surtout le secouer pour que son quartier soit plus vivant et s'épanouisse. On a essayé à travers ces choix de trouver des personnes motivées et engagées qui permettraient d'avoir des quartiers toujours plus vivants. Il rappelle que l'on peut faire venir des personnes ponctuellement sur des sujets spécifiques. On peut toujours inviter des gens. Il promet que ce seront des conseils de quartier où il y aura de la vie et où tous les habitants vont y retrouver leur intérêt.

La délibération 09.2020.086 est adoptée par 12 voix pour, 1 voix contre (Mme Frédérique DUTREUIL) et 1 abstention (M. Guillaume COT).

Madame la Maire annonce un dossier dans un tout autre secteur d'activité, le logement, et propose pour être plus efficace, d'avoir une discussion commune pour les points 7, 8 et 9 de l'ordre du jour, et de présenter les trois délibérations en même temps avec un amendement qui sera soumis au vote avant les délibérations.

VOEU.09.2020.087 - AMENDEMENT RELATIF AU PROJET DE DELIBERATION 2020.DLH.235-1 - REALISATION 9 RUE DE CHATEAUDUN (9^E) D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION-AMELIORATION DE 16 LOGEMENTS SOCIAUX (10 PLA I - 6 PLUS) PAR LA RIVP - SUBVENTION (913 806 €).

DÉPOSÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E.

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2020.088 (2020.DLH.235-1) - REALISATION 9 RUE DE CHATEAUDUN (9^E) D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION-AMELIORATION DE 16 LOGEMENTS SOCIAUX (10 PLA I - 6 PLUS) PAR LA RIVP - SUBVENTION (913 806 €).

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2020.089 (2020.DLH.235-2) - REALISATION 9 RUE DE CHATEAUDUN (9^E) D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION-AMELIORATION DE 16 LOGEMENTS SOCIAUX (10 PLA I - 6 PLUS) PAR LA RIVP - GARANTIE DES PRETS PLA I ET PLUS PAR LA VILLE (5 026 182 €).

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2020.090 (2020.DLH.224) - LOCATION DE L'IMMEUBLE 9 RUE DE CHATEAUDUN (9^E) A LA RIVP - BAIL EMPHYTEOTIQUE.

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre PLAGNARD annonce cinq sujets qui ont quelque chose en commun, l'immobilier, mais qui sont tous très différents les uns des autres. Les points 7 et 8 sont la DLH.224 et la DLH.235. C'est une opération complète suite à l'acquisition d'un immeuble au 9 rue de Châteaudun par la Mairie de Paris.

La DLH.224 concerne la location du bien et la DLH.235-1 et 235-2 concernent le programme d'acquisition et d'amélioration des seize logements sociaux. Il est proposé 10 PLA I et 6 PLUS.

Les PLA I sont des logements à destination d'un public très modeste et les PLUS sont pour un public un petit peu moins modeste, mais ce sont toujours des gens qui sont vraiment dans le besoin. La DLH 235-1 concerne la subvention de 913 806 € et la garantie de prêt des 913 806 €, la DLH 235-2 est la garantie de prêt de 5 026 182 €. Les textes de délibération sont extrêmement longs, mais les caractéristiques issues des documents qu'on peut retenir sont les points suivants. Il s'agit d'un immeuble acheté pour 13 820 000 €, des travaux prévus pour 2 839 649 € avec des montants d'honoraires divers pour 933 840 €, ce qui fait en fait un achat pour un montant total de 17 593 489 €. Cela représente une surface utile totale de 1 697 m², pour arriver à un coût de revient de 10 367 € par m².

Si on développe un programme ambitieux pour loger le plus possible de Parisiens qui éprouvent des difficultés à payer des loyers du parc privé, la question c'est : est-ce pertinent d'acheter des biens à des prix aussi élevés, ou ne faut-il pas mieux acheter moins cher, ce qui permettrait évidemment de loger beaucoup plus de personnes ? La Mairie de Paris a acquis un bien qui va revenir à 10 367 € le m².

L'objet des rénovations est d'augmenter le nombre de logements en passant de 11 logements actuellement à 16 logements, mais il y a un certain nombre d'imprécisions dans les documents. À titre d'exemple, en page 2 de l'exposé des motifs, on voit qu'il va y avoir la transformation à terme des bureaux en habitations au départ des occupants permettant la création de cinq logements. On transforme des bureaux et on fait cinq logements. Il est ensuite noté qu'il va y avoir la valorisation de l'étage des combles par regroupement des chambres vacantes permettant la création de trois logements. On partira de 11 logements, on en ajoute 3, on en ajoute 5, ce qui devrait faire 19 et pas 16. Néanmoins, on nous parle de 16 logements.

Il va y avoir la mise en place d'un bail emphytéotique de 65 ans entre la Ville de Paris et la RIVP, qui va s'accompagner d'un contrat où la valeur nominale de marché pour le loyer capitalisé de ce bail est de 10 971 000 €, et pour le projet de logement social, les loyers proposés sont ramenés à 5 990 000 € donc près de 6 millions d'euros. Le contrat prévoit que le paiement du bail emphytéotique se fera en totalité dès le début du contrat. Le paiement des locataires étant, lui, échelonné dans le temps, ce qui amène la RIVP à devoir prendre un emprunt à son tour pour payer le montant de 5 990 000 €. Il faut souligner le montage financier astucieux qui fait qu'un même bien, cet immeuble, génère un double système d'emprunt. Il va y avoir un système d'emprunt à la Ville et un système RIVP et pour l'emprunt à la RIVP, le principe, c'est de pouvoir payer la somme des loyers pendant 65 ans à la Ville de Paris, ce qui devient un produit de fonctionnement pour la Ville de Paris.

On a ainsi transformé un quasi élément du budget d'investissement sur un budget de fonctionnement. Comme on le voit, les 16 logements du 9 rue de Châteaudun sont prévus d'être répartis entre 10 PLA I et 6 PLUS. Il y a aussi une répartition proposée dans le document qui dit que la Préfecture de Paris devrait avoir 4 logements : 2 PLA I et 2 PLUS, des ministères devraient avoir 3 logements : 2 PLA I, 1 PLUS, c'est au prorata de ce que chacun veut mettre, et la Ville de Paris aurait 9 logements PLA I et 3 PLUS.

L'exécutif va déposer à ce conseil d'arrondissement un amendement à la délibération DLH.235 demandant à ce que la répartition des logements soit plus équilibrée au lieu d'avoir 10 PLA I et 6 PLUS, il propose 5 PLA I, 5 PLUS et 6 PLS. Il est important que cette opération comprenne des logements PLS pour qu'il y ait une certaine mixité sociale dans cet immeuble et que les classes moyennes puissent continuer à se loger à Paris.

Madame la Maire remercie M. Jean-Pierre PLAGNARD pour avoir présenté avec précision ces deux délibérations et cet amendement et fait procéder aux votes.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 11 voix pour et 3 voix contre (M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL et M. Guillaume COT) le vœu suivant :

Sur proposition de Delphine Bürkli et des élus de la majorité du 9^e arrondissement, le projet de délibération 2020.DLH.235-1 est modifié selon les termes suivants :

« Article 1 : Est approuvé la réalisation au 9 rue de Châteaudun (9^e) d'un programme d'acquisition-amélioration comportant 16 logements sociaux (10 PLA I - 6 PLUS) par la RIVP » est remplacé par « Article 1 : Est approuvé la réalisation au 9 rue de Châteaudun (9^e) d'un programme d'acquisition-amélioration comportant 16 logements sociaux (5 PLA I - 5 PLUS - 6 PLS) ».

Un avis favorable est émis par 11 voix pour et 3 voix contre (M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL et M. Guillaume COT) sur les projets de délibération 2020.DLH.235-1 et 2020.DLH.235-2.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DLH.224.

DÉLIBÉRATION 09.2020.091 (2020.DLH.257-1) - LOCATION DE DIVERS IMMEUBLES A LA RIVP - AVENANT A BAUX ET CONCLUSION DE NOUVEAUX BAUX EMPHYTEOTIQUES.

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2020.092 (2020.DLH.257-2) - LOCATION DE DIVERS IMMEUBLES A LA RIVP - REALISATION D'UN PROGRAMME DE CONVENTIONNEMENT DE 205 LOGEMENTS SOCIAUX PAR LA RIVP.

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2020.093 (2020.DLH.257-3) - LOCATION DE DIVERS IMMEUBLES A LA RIVP - GARANTIE DES EMPRUNTS PLA I ET PLUS.

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2020.094 (2020.DLH.257-4) - LOCATION DE DIVERS IMMEUBLES A LA RIVP - GARANTIE DES EMPRUNTS PLS.

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre PLAGNARD annonce de nouveau un système de montage financier. En l'occurrence, il s'agit de locations par baux emphytéotiques à la RIVP de divers immeubles et la réalisation d'un programme de conventionnement de 205 logements sociaux par la RIVP. C'est à dire que des appartements qui appartenaient à la RIVP, loués dans le secteur libre vont rentrer dans le domaine du social.

La Ville de Paris souhaite, par des opérations de conventionnement, transformer des logements existants du parc libre des bailleurs sociaux en logements sociaux. Il est proposé d'autoriser le conventionnement de 205 logements du patrimoine de la RIVP situés dans les 9^e, 15^e, 16^e et 17^e arrondissements, mais on va évidemment se limiter au 9^e. Ce patrimoine étant géré dans le cadre de baux emphytéotiques, il faut modifier les conditions locatives des cinq baux emphytéotiques en date du 30 mai 2012 au 28 juin 2012, 25 juillet 2012 conclus entre la Ville de Paris et la RIVP, portant location pour le 9^e sur deux immeubles, le 23 rue Drouot et le 16 rue Saulnier. Comme précédemment, les locations étaient assorties des conditions essentielles suivantes : des nouveaux baux emphytéotiques qui prennent effet à compter de leur date de signature et de nouveau pour une durée de 65 ans. De nouveau, les loyers pendant les 65 ans vont être payés par la RIVP à la Ville de Paris pour le 23 rue Drouot, il s'agit de 3 218 000 € et pour le 16 de la rue Saulnier de 3 104 000 €, ce qui fait un montant de 6 322 000 € que la RIVP va être amenée à payer à la Ville de Paris, et qui correspondent à 65 années de loyer. Donc la RIVP va devoir s'endetter de nouveau, avec un produit pour la Ville de Paris de 6 300 000 €.

La RIVP devra se refinancer pour combler le besoin financier lié au décalage entre le paiement et le paiement des loyers des locataires. Si on regarde comment se répartissent ces logements : on a 23 logements pour le 16 rue Saulnier et 21 pour le 23 rue Drouot. Et de nouveau, il y a une répartition entre quatre acteurs : la Ville, la Préfecture, Action logement et la Région. La Ville a 21 logements, la Préfecture 13, Action Logement 8 et la Région 2. Ce qui fait donc un total de 44 logements en tout dont 13 logements PLA I, 17 PLUS et 4 PLS. On est dans ce que l'on souhaitait à la délibération précédente, c'est à dire quelque chose d'équilibré. Mais on appauvrit les bailleurs sociaux parce qu'on les oblige à prendre des emprunts qu'ils n'auraient en aucun cas eu raison de prendre.

Madame la Maire observe que la Ville donne de l'argent aux bailleurs sociaux pour réhabiliter leurs immeubles alors qu'on leur a pris l'argent par le biais de ces loyers capitalisés.

M. Jean-Pierre PLAGNARD craint qu'il y ait une fuite en avant parce que, comme on le sait, les budgets ne vont jamais vers le bas. Donc il va falloir toujours trouver des nouveaux immeubles à acheter pour pouvoir faire ces baux emphytéotiques de 65 ans et payer les loyers à la Ville.

Ce qu'on peut craindre, c'est que cela soit une course sans fin et en plus, à des tarifs qui sont très élevés. Est ce qu'une ville a vocation effectivement à dépenser pour des montants à plus de 10 000 € le m² ?

Madame la Maire ajoute que l'on constate que ce système ne date pas d'hier. Il a été mis en place déjà au moment de la première mandature de M. Bertrand DELANOË. La novation avec Mme HIDALGO, c'est que ce sont des loyers capitalisés, mais ça n'a pas réglé le problème du logement qui est un véritable enjeu à Paris.

M. MAURIN voudrait savoir quel était le montant des loyers payés à la RIVP jusqu'ici puisqu'on parle de loyers assez libres. Quelles sont les populations qui y habitent aujourd'hui ?

Madame la Maire ne voit pas de données précises dans le dossier, mais estime que l'on a affaire à des personnes qui relèvent du PLA I ou du PLUS dans la grande majorité des cas. Au 23 rue Drouot et rue Saulnier, c'est une population qui ne paye pas de gros loyers.

M. MAURIN pense que ce sont plutôt des gens d'origine modeste et M. Jean-Pierre PLAGNARD ajoute que ce sont des gens qui étaient déjà dans du logement social.

Madame la Maire note que leur bailleur est la RIVP. C'est un jeu d'écritures qui permet de réaliser une opération de 205 logements, entre le 15^e, 16^e puisque les bailleurs sont tenus de verser une somme d'environ un milliard d'euros immédiatement à la Ville de Paris.

Un avis favorable est émis par 3 voix pour (M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL et M. Guillaume COT), 1 voix contre (M. Pierre MAURIN) et 10 abstentions sur les projets de délibération 2020.DLH.257-1, 2020.DLH.257-2, 2020.DLH.257-3 et 2020.DLH.257-4.

DÉLIBÉRATION 09.2020.095 (2020.DLH.264-1) - ACQUISITION 10 BIS RUE LAMARTINE (9^E) DE L'USUFRUIT LOCATIF SOCIAL DE 8 LOGEMENTS (4 PLUS - 4 PLS) PAR LA RIVP.

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2020.096 (2020.DLH.264-2) - ACQUISITION 10 BIS RUE LAMARTINE (9^E) DE L'USUFRUIT LOCATIF SOCIAL DE 8 LOGEMENTS (4 PLUS - 4 PLS) PAR LA RIVP - GARANTIE DE PRET PAR LA VILLE (282 290 € POUR LES PLUS).

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre PLAGNARD annonce un montage différent des deux précédents. Ce projet immobilier est l'acquisition par la RIVP de l'usufruit locatif de huit logements pour une durée de 17 ans dans un immeuble haussmannien au 10 rue Lamartine, composé de 14 logements avec des caves et deux commerces et les conventionner en 4 logements PLS et 4 logements PLUS, la nue propriété étant acquise par AGARIM qui la cédera à des investisseurs, personnes physiques. Les droits de réservation sont ensuite répartis entre la Préfecture de police pour, 3 logements dont 2 PLUS et 1 PLS, des ministères pour 4 logements dont 1 PLUS, 3 PLS, et la Ville de Paris pour 1 logement, 1 PLUS.

Il y a une énorme ambiguïté. Quand on lit le document, on voit que l'usufruit est acquis pour 17 ans par la Ville de Paris. Mais dans l'article 2, il est marqué : 1 logement sera réservé à des candidats locataires désignés par la Ville de Paris pour une durée de 65 ans. La question est : est-ce qu'on peut louer 65 ans un bien dont on ne dispose que pendant 17 ans ? On n'a pas réussi à avoir une réponse de la Ville de Paris.

Un avis défavorable est émis par 10 voix contre, 3 voix pour (M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL et M. Guillaume COT) et 1 abstention (M. Pierre MAURIN) sur les projets de délibération 2020.DLH.264-1 et 2020.DLH.264-2.

Madame la Maire annonce une délibération concernant un plan de soutien aux bailleurs. Elle constate qu'après avoir ponctionné les bailleurs sociaux, on leur propose un plan de soutien pour réaliser des travaux de court terme permettant l'amélioration des logements sociaux dont le 9^e arrondissement a bien besoin.

DÉLIBÉRATION 09.2020.097 (2020.DLH.284) - PLAN DE SOUTIEN AUX BAILLEURS SOCIAUX - REALISATION DE TRAVAUX DE COURT TERME PERMETTANT L'AMELIORATION DES LOGEMENTS SOCIAUX DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT DE PARIS.

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre PLAGNARD expose que, dans le cadre d'un plan de soutien et d'investissement aux bailleurs sociaux, la Ville de Paris a décidé d'apporter des subventions à certains bailleurs du 9^e arrondissement et des autres arrondissements pour leur permettre de financer des travaux de court terme exécutés dans les deux ans. Sont ainsi alloués 145 478 € à la RIVP pour un programme de travaux de 298 170 € pour l'arrondissement et 12 802 € à Elogie-Siemp pour un programme de travaux de 20 000 € dans l'arrondissement. Au total, la Ville de Paris accorde donc 158 280 € à ces deux bailleurs sociaux pour financer leurs opérations de travaux de 318 170 € dans le 9^e arrondissement. Ces travaux vont impacter 368 logements du 9^e arrondissement et concernent des travaux de rénovation et de remplacement de chauffage et de réfection des ascenseurs, environ moitié-moitié pour les ascenseurs et pour le chauffage. Une seule opération concerne Elogie-Siemp, c'est le 8 rue Fromentin, et 12 opérations concernent la RIVP : 26 rue Bergère, 11 rue Bleue, 45 rue Jean-Baptiste Pigalle, 13 rue Richer, 50 rue de Douai, 16 rue Saulnier, 17 rue de la Tour d'Auvergne, 32-34 rue de Châteaudun, 46 rue Laffitte, 26 rue Chaptal, 16 rue Saulnier, 5 rue Mayran.

On remarque que sur les 6 bailleurs sociaux parisiens, il n'y en a que deux qui sont impliqués dans cette opération. On peut être étonné que Paris Habitat n'apparaisse pas alors que c'est le principal bailleur social dans le 9^e. Ensuite, les travaux proposés dans le cadre de ce plan de soutien poursuivent deux axes : la transition écologique des logements et la mise en sécurité des bâtiments. Ce dernier axe est crucial car plusieurs signalements pour intrusion dans ces immeubles, que ce soit dans le parc privé ou social, sont remontés jusqu'à la Mairie du 9^e dernièrement. On remarque pourtant qu'aucun des travaux envisagés ne concerne la sécurisation de l'accès aux bâtiments. Néanmoins, il s'agit principalement de travaux pour améliorer l'empreinte énergétique de ces bâtiments.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DLH.284.

Madame la Maire annonce la DLH.309 avec la réalisation au 26 rue Buffault d'un programme de rénovation de huit logements sociaux par Elogie-Siemp. C'est un programme de rénovation et il est proposé un vœu rattaché à cette délibération pour rénover la façade qui en a bien besoin.

DÉLIBÉRATION 09.2020.098 (2020.DLH.309-1) - REALISATION 26 RUE BUFFAULT (9^E) D'UN PROGRAMME DE RENOVATION DE 8 LOGEMENTS SOCIAUX PAR ELOGIE-SIEMP - SUBVENTION (110 700 €).

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2020.099 (2020.DLH.309-2) - REALISATION 26 RUE BUFFAULT (9^E) D'UN PROGRAMME DE RENOVATION DE 8 LOGEMENTS SOCIAUX PAR ELOGIE-SIEMP - PRETS GARANTIS PAR LA VILLE DE PARIS (488 683 €).

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

VŒU 09.2020.100 - VŒU A LA MAIRE DE PARIS PRESENTE PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXECUTIF MUNICIPAL DU 9^E ARRONDISSEMENT DE PARIS RELATIF A LA RENOVATION DE LA FAÇADE EXTERIEURE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SITUE 26 RUE BUFFAULT (9^E).

VŒU RATTACHE AU PROJET DE DELIBERATION 2020.DLH.309 - REALISATION 26 RUE BUFFAULT (9^E) D'UN PROGRAMME DE RENOVATION DE 8 LOGEMENTS SOCIAUX PAR ELOGIE-SIEMP - SUBVENTION (110 700 €).

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre PLAGNARD expose qu'il s'agit de faire des travaux pour améliorer le confort des locataires et mieux isoler le bâtiment en apportant une réduction de consommation d'énergie de 8 logements situés 26 rue Buffault où Elogie-Siemp est titulaire d'un bail emphytéotique.

L'immeuble construit au début du XX^e siècle, comprend huit logements PLUS d'une surface utile de 615 m². Les travaux permettront de réduire les consommations d'énergie d'au moins 161 kW équivalent heure pleine par m² soit par an une diminution de 53 %. L'opération devrait permettre de réduire les charges liées à l'énergie d'un montant d'environ 430 € TTC en moyenne par an et par logement. D'autres travaux seront également prévus et porteront sur la réfection des parties communes et notamment sur l'éclairage, la mise en conformité de la sécurité électrique de tous les logements.

Il est enfin prévu des travaux de réfection de toutes les pièces humides, ce qui contribuera à l'amélioration du confort intérieur. Le coût global de l'opération est évalué à 599 383 €, soit 74 923 € par logement, dont près de 75 000 € financés en partie par une subvention d'un montant maximum de 110 700 €. A noter que les quatre logements sont réservés à des candidats locataires désignés par la Ville de Paris pour une durée de 40 ans. Ce que l'on note ici, c'est qu'une rénovation thermique de 8 logements est une excellente chose.

Cependant, rien n'est dit dans la délibération, comme l'a dit Madame la Maire, pour la réhabilitation de la façade extérieure de l'immeuble qui se délite et tombe en lambeaux depuis plusieurs mois. Le 24 août 2020, Madame la Maire a écrit à la directrice générale d'Elogie-Siemp, Madame de BREM, pour l'avertir du sujet et à ce jour, le courrier n'a toujours pas reçu de réponse.

M. NGATCHA précise qu'on lui a signalé que cela avait déjà été acté par la Mairie de Paris, le bailleur, information obtenue par le cabinet de M. Ian BROSSAT : le ravalement est déjà prévu.

Madame la Maire aimerait qu'on lui confirme par écrit, parce que ni Madame de BREM, ni le cabinet de M. BROSSAT ne lui ont encore répondu par écrit sur la rénovation de cette façade. C'est un sujet qui traîne depuis plusieurs mois et qui pose vraiment difficulté. Donc, symboliquement, elle va faire adopter le vœu en se réjouissant de savoir qu'il sera exaucé mais elle voudrait que ce soit au début de l'année 2021.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur les projets de délibération 2020.DLH.309-1 et 2020.DLH.309-2.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 10 voix pour, 2 voix contre (M. Arnaud NGATCHA et Mme Frédérique DUTREUIL) et 2 abstentions (M. Guillaume COT et M. Pierre MAURIN) le vœu suivant :

Considérant l'immeuble situé 24-26 rue Buffault (75009 Paris), qui abrite à la fois des logements sociaux dont la gestion est assurée par le bailleur ELOGIE-SIEMP et un équipement sportif de la Ville de Paris administré par la Direction de la jeunesse et des sports (salle polyvalente Buffault) ;

Considérant que cet immeuble subit depuis quelques temps une grave détérioration de sa façade extérieure et notamment de son porche d'entrée dont l'enduit se délite ;

Considérant le courrier resté à ce jour sans réponse envoyé le 24 août 2020 par Delphine Bürkli à Valérie de Brem, Directrice générale d'ELOGIE-SIEMP, Patrick Geoffray, Directeur général de la jeunesse et des sports de la Ville de Paris (DJS) et Blanche Guillemot, Directrice générale du logement et de l'habitat de la Ville de Paris (DLH), demandant de faire procéder au ravalement de la façade sur cour de cet immeuble dans les plus brefs délais ;

Considérant le projet de délibération 2020.DLH.309 par lequel est approuvée la participation de la Ville de Paris au financement du programme de rénovation comportant 8 logements sociaux à réaliser par ELOGIE-SIEMP au 26 rue Buffault (9^e) ;

Considérant enfin que ce programme de rénovation ne comprend pas la rénovation spécifique de la façade extérieure de l'immeuble ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e arrondissement émettent le vœu que :

- **la Ville de Paris et ELOGIE-SIEMP engagent la rénovation de la façade extérieure de l'immeuble situé 26 rue Buffault (9^e).**

DÉLIBÉRATION 09.2020.101 (2020.DASCO.99) - CAISSE DES ECOLES (9^E) - SUBVENTION 2021 (1 831 549 €) POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE ET AVENANT A LA COF 2018-2021.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO annonce une subvention de financement des activités de la Caisse des écoles du 9^e. On avait reçu une première proposition du service de la restauration scolaire qui faisait état d'une baisse de cette subvention par rapport à la demande initiale. Après l'intervention de Madame la Maire auprès de M. BLOCHE, adjoint à la Maire de Paris en charge de ces sujets, et compte tenu des nombreux efforts réalisés pour diminuer les dépenses de fonctionnement tout en gardant la qualité des prestations, la demande a été réactualisée. La délibération qui est présentée ce soir tient bien compte de cette évolution. C'est une subvention de 1 831 549 € qui permettra de poursuivre les efforts et travailler sur de nouveaux objectifs. Parmi ces objectifs présentés au premier comité de gestion de la Caisse des écoles qui s'est tenu la semaine dernière, il y avait entre autres la suppression de tous les contenants en plastique, hors réalisation des plats chauds qui ont déjà été supprimés.

Madame la Maire observe que tous les plats en plastique à destination des enfants ont été supprimés. Ce travail a été fait lors de la première mandature, bien avant l'adoption de la loi.

M. Sébastien DULERMO confirme qu'il n'y a plus de contenants en plastique pour tout ce qui est réalisation des plats chauds et livraison dans les écoles. Tout cela a été remplacé par de l'aluminium ou autres contenants, mais il reste des contenants en plastique dans la réalisation des repas ou des denrées. C'est sur ce travail que l'on va se pencher dans le prochain contrat d'objectifs. On travaille aussi sur le temps de repas des enfants. On mène une réflexion sur une alternative végétarienne quotidienne, en plus des deux repas réalisés toutes les semaines depuis la rentrée, avec des avis plutôt positifs des parents et surtout des enfants qui les apprécient. Ce serait une alternative végétarienne et on souhaiterait aller plus loin sur la réflexion sur un repas sans protéines animales. On pense notamment aux œufs et à la graisse animale, comme le beurre, par exemple. On fait également un travail sur la politique d'achat qui permettrait d'atteindre 100 % d'alimentation durable, aujourd'hui à 52 %. Pour rappel, dans l'alimentation durable, on a le bio, le label rouge et la pêche durable. Un point sera fait régulièrement sur ce contrat.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DASCO.99.

Madame la Maire propose de traiter ensemble les trois prochains points de l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION 09.2020.102 (2020.DJS.141) - TARIFS APPLICABLES AUX USAGERS DES CENTRES PARIS ANIM'. CREATION D'UN TARIF SPECIFIQUE POUR LES ETUDIANTS, APPRENTIS, VOLONTAIRES DU SERVICE CIVIQUE ET BENEFICIAIRES DE LA GARANTIE JEUNE.

Rapporteure : Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2020.103 (2020.DJS.149) - DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC - CENTRES PARIS ANIM' ET CISP KELLERMANN ET MAURICE RAVEL - EXONERATIONS PARTIELLES DE REDEVANCES DES DELEGATAIRES DU FAIT DE LA CRISE SANITAIRE.

Rapporteure : Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2020.104 (2020.DJS.167) - TARIFS APPLICABLES AUX USAGERS DES CENTRES PARIS ANIM' - ADAPTATION DU TARIF AUX CIRCONSTANCES DE CRISE SANITAIRE.

Rapporteure : Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Adeline GUILLEMAIN annonce qu'elle va présenter en effet ces trois points en même temps et proposer de voter pour.

Pour la première délibération : en raison de la crise sociale, la Ville de Paris a décidé de créer un tarif spécifique pour les jeunes étudiants et apprentis volontaires du service civique et les bénéficiaires de la Garantie jeunes au sein des centres Paris Anim' de la capitale. Concrètement, pour ces catégories de personnes, est approuvée l'application de la tranche 2 du quotient familial, sauf si l'utilisateur peut justifier de la tranche 1. Pour information, les tarifs appliqués sont répartis sur 10 tranches du quotient familial. Jusqu'à maintenant, le seul tarif préférentiel qui existait était un tarif moins de 26 ans. Par exemple, pour un quotient familial 2, un jeune de moins de 26 ans payait un tarif annuel de 82 € pour une activité d'une heure par semaine, contre 88 € pour une personne de plus de 26 ans.

Pour deuxième délibération : durant le confinement du printemps dernier, les 40 centres Paris Anim' de la capitale ont dû fermer 133 jours ce qui a mis en difficulté les associations gestionnaires de ces centres. La Ville a donc décidé de diminuer la redevance que doivent lui verser ces associations au prorata du nombre de jours de fermeture, soit 133 jours, ce qui correspond à une diminution de 36,34 % du montant annuel de la redevance de chaque établissement concerné. Dans le 9^e est concerné le centre Valeyre, dont la redevance fixe est de 10 500 € et qui va connaître une exonération par la Ville de 3 815 €, le centre de la nouvelle Athènes n'étant pas concerné puisqu'il est géré dans le cadre d'une DSP.

Pour la troisième délibération : lors du premier confinement, les usagers inscrits dans les centres Paris Anim' ont bénéficié d'avoirs utilisables durant la saison 2020 2021 pour les séances non réalisées à l'occasion du nouveau confinement. La Ville de Paris a décidé de ne pas renouveler ce système d'avoirs, mais de se tourner vers des remboursements.

Ainsi, pour les activités empêchées du fait de l'entrée en vigueur des différentes dispositions sanitaires, il est prévu un remboursement de l'usager pour chaque séance non effectuée. Le montant unitaire de remboursement est fixé à 2,5 % du tarif annuel acquitté. Par ailleurs, la Ville va créer un tarif à la séance, ce qui n'existait pas actuellement. Ce tarif à la séance est calculé de la manière suivante : il est applicable à l'usager pour l'activité sur une saison par nombre de séances prévues sur la saison et il est multiplié par deux. Donc au 27 octobre, le montant des remboursements selon les modalités proposées était estimé à 192 000 €.

Madame la Maire remercie Madame Adeline GUILLEMAIN pour cette explication sur ces trois projets de délibération.

M. Nicolas COUR note que la question peut se poser en effet également pour les conservatoires parisiens, car de nombreuses activités ont dû s'interrompre lors des deux confinements qui s'expliquent par des raisons sanitaires. Cela pose un grand nombre de questions pour les parents d'élèves de ces conservatoires, et plus particulièrement dans le 9^e arrondissement où beaucoup de parents ne comprennent pas la distinction des disciplines qui peuvent s'effectuer de manière réelle en présentiel, comme on dit aujourd'hui, et les disciplines qui sont réalisées en partie en distanciel par les moyens numériques que l'on connaît. Il y a une certaine incompréhension. Aujourd'hui, ce sont des étudiants dans des cycles supérieurs essentiellement, ainsi que d'autres personnels qui peuvent continuer à pratiquer les activités sur les différentes disciplines du conservatoire en présentiel, mais pas tout le monde. Il y a une vraie incompréhension et pour rebondir sur l'adaptation des tarifs, une question se pose : est ce qu'il est prévu des avoirs ou une réduction proportionnelle au temps où les différentes disciplines n'ont pas pu être exercées par les enfants et les adolescents inscrits dans les conservatoires parisiens, et plus particulièrement dans celui du 9^e arrondissement ?

Pour terminer, on attend une décision et une confirmation pour une réouverture d'autres établissements culturels à partir du 15 décembre, sauf certaines disciplines. Cela continuera à se poser, notamment pour des activités liées au chant, mais peut être pour d'autres activités en fonction des instruments. Il faut mener une vraie réflexion sur la réadaptation des tarifs au niveau de la Ville de Paris car les conservatoires sont gérés par la Ville. M. Nicolas COUR pose la question officiellement au sein de ce conseil.

Madame la Maire confirme que cette réflexion mérite vraiment toute l'attention des élus. La question a été posée à l'adjointe à la Maire de Paris la semaine dernière. On espère obtenir une réponse en Conseil de Paris au mois de décembre prochain.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DJS.141.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DJS.149.

Un avis favorable est émis par 13 voix pour et 1 abstention (M. Pierre MAURIN) sur le projet de délibération 2020.DJS.167.

DÉLIBÉRATION 09.2020.105 (2020.DJS.160) - MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF PARIS JEUNES VACANCES POUR L'ANNEE 2021.

Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL indique qu'elle a découvert le dispositif Paris Jeunes Vacances en réunion en septembre avec tous les élus et a été surprise parce qu'elle a deux enfants concernés, ce qui montre un faible niveau de communication. C'est un dispositif qui est en place depuis 2003 avec au départ, une attribution de 150 € pour des jeunes de 16 à 30 ans qui habitent Paris, qui ont un projet de vacances qui dure trois jours et deux nuits dans un hébergement touristique. C'est un projet qui doit concerner au maximum six personnes. Le projet doit se dérouler sans encadrement parental, ni professionnel, ni bénévole et il faut présenter un budget équilibré pour pouvoir bénéficier de ce dispositif. Jusqu'en 2012, il y avait sur tout Paris 1200 jeunes et des chèques proposés de 150 €. En 2015, le chiffre est tombé à 800 personnes. Donc en 2017 la Mairie a décidé de simplifier les candidatures et il y a eu un petit rebondissement pour 1 039 jeunes, donc plus de 200 jeunes, mais toujours une chute en 2019, passant à 914 jeunes. C'est vraiment très peu pour une ville comme Paris. Pour le sauver en juillet, il a été voté qu'il n'y avait plus de conditions de ressources. Dans le 9^e, depuis juillet, on a reçu deux dossiers de candidatures de jeunes. Mme Virginie MERGOIL va appeler à voter contre cette délibération, bien que le fait d'aider les jeunes est plutôt bien, mais parce que ce dispositif, qui a 17 ans, est à bout de souffle et a un problème au niveau de la communication.

Madame la Maire remarque que Mme Adeline GUILLEMAIN a souvent dénoncé l'usure de ce dispositif qui ne suscite pas l'engouement des jeunes, vu la décrue des candidatures. C'est de l'argent public qui n'est pas du tout contrôlé et le dispositif doit être revu de fond en comble. L'exécutif appelle à sa réforme et c'est la raison pour laquelle il vote contre sa mise en œuvre.

M. MAURIN n'a pas exactement les mêmes chiffres, il avait 875 chèques vacances d'une valeur unitaire de 200 € pour 175 000 €, donc le montant n'est pas de 150 €, mais 200 € apparemment. Dans le rapport qui lui a été donné, il n'y en a que deux qui se sont portés volontaires mais il voit le chiffre de 16 sur l'année 2021.

Madame la Maire constate que ce dispositif n'est pas adapté aux besoins des jeunes aujourd'hui. Il ne s'agit pas juste de donner 200 € en chèque. On n'a pas de suivi et il faut des vrais projets. On a essayé de le mettre en place, de l'accompagner, de communiquer mais les gens prenaient l'argent et on n'avait jamais de suivi, on ne savait pas ce qu'ils faisaient de cet argent. Ça n'a pas fonctionné. L'exécutif appelle à la réforme de ce dispositif pour qu'il réponde vraiment aux attentes des jeunes aujourd'hui.

Un avis défavorable est émis par 10 voix contre, 3 voix pour (M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL et M. Guillaume COT) et 1 abstention (M. Pierre MAURIN) sur le projet de délibération 2020.DJS.160.

Madame la Maire indique que la délibération suivante donne la possibilité de revenir sur le choix de gestion de l'établissement de petite enfance du 26 rue Chaptal.

DÉLIBÉRATION 09.2020.106 - CHOIX DE LA GESTION PAR MARCHÉ PUBLIC DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF DE PETITE ENFANCE SITUÉ 26 RUE CHAPTAL A PARIS 9^E ARRONDISSEMENT ET AUTORISATION A LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT DE DEMANDER A LA MAIRE DE PARIS DE METTRE EN ŒUVRE UNE PROCÉDURE DE MARCHÉ PUBLIC, EN APPLICATION DE L'ARTICLE R.2123-1-3^O DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE, POUR LA GESTION DE CET ÉQUIPEMENT.

Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL rappelle qu'un nouveau prestataire, People and baby, a remporté le projet en janvier 2000. On aurait pu reconduire tacitement le contrat, mais on a préféré le stopper de façon prématurée. Pourquoi? Il y a une perte de confiance réelle au niveau des parents. Depuis juillet, Mme Virginie MERGOIL a déjà reçu 4 ou 5 plaintes, notamment de parents qui ont eu une place en crèche sur la dernière commission et qui ont préféré retirer leur enfant parce qu'ils n'ont pas confiance dans le personnel. Celui-ci fait quand même attention, mais on sent qu'il y a une perte de confiance vis à vis des parents et il y a eu trois directeurs en un an. Dans une structure accueillant des enfants, il faut une stabilité du personnel, même si on sait que ce personnel est difficile à recruter, qu'il y a eu la crise sanitaire et qu'il y a pas mal d'absences.

Mme Virginie MERGOIL invite à voter favorablement pour cette délibération qui vise à mettre en œuvre une procédure de marché public en application de l'article R.2123-1-3 du Code de la commande publique pour la gestion de cet équipement.

Madame la Maire rappelle que, au cours de l'année 2019, la Ville de Paris a lancé un marché, comme c'est d'usage. La Fondation Croix Saint-Simon avait ce marché mais il était d'usage de revenir tous les trois ans sur ce marché. Elle a choisi une structure commerciale, ce qui est quand même problématique, sans avertir ni associer la mairie d'arrondissement à la décision. Une fois connue la décision de ce marché, Madame la Maire a protesté et émis un certain nombre de craintes et d'inquiétudes qui se sont malheureusement avérées exactes. La Ville a la possibilité, juridiquement, de revenir un an après sur ce marché, ce qu'elle va faire. La Ville de Paris et les services de la DFPE ont assuré que, cette fois, elle serait associée au choix du prestataire.

La délibération 09.2020.106 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 09.2020.107 (2020.DFPE.152) - SIGNATURE DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS DE PROROGATION AUX CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS GÉRANT DES EAPE DONT LA HALTE-GARDERIE SITUÉE 18 BIS RUE DE BRUXELLES ET LES STRUCTURES MULTI-ACCUEIL SITUÉES 42 RUE LE PELETIER, 12 RUE FROMENTIN, 19 RUE DES MARTYRS ET 11 BIS RUE BLANCHE.

Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL expose que la délibération concerne le prolongement, pour une durée de trois ans, des conventions établies avec des associations, notamment une halte garderie rue de Bruxelles et des structures multi-accueil qui se trouvent rue Le Peletier et rue Fromentin gérées par l'association Crescendo.

Cette dernière gère également la structure multi-accueil 9 rue des Martyrs et 11 bis rue Blanche. Elle invite à voter favorablement au prolongement des conventions de ces cinq établissements pour qu'ils puissent accueillir les enfants du 9^e.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DFPE.152.

DÉLIBÉRATION 09.2020.108 (2020.DFPE.172) - SUBVENTIONS (34 600 €) ET CONVENTIONS A 4 ASSOCIATIONS DONT L'ASSOCIATION CRESCENDO QUI ANIME DES ATELIERS PARENTS-ENFANTS « LES SAMEDIS MATINS EN FAMILLE » DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT. RENFORCEMENT DE L'OFFRE AUX FAMILLES LES SAMEDIS MATINS - ACTIVITÉS PARTAGÉES PARENTS/ENFANTS LUDIQUES ET INTERGÉNÉRATIONNELLES.

Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL indique que la délibération concerne une subvention pour une association qui anime les ateliers Samedis matins en famille. Ce sont des ateliers ouverts à l'initiative de Madame la Maire. Les Poussins du Neuf ont ouvert leurs locaux en janvier 2018. On a deux ans de recul malgré le confinement. On accueille des nounous, des assistantes maternelles et on a des ateliers le samedi matin. Pour ceux qui ont l'occasion d'y passer, c'est très sympathique. On demande une subvention parce que, face à ce succès dû aux Poussins du Neuf, on aimerait développer et augmenter la fréquence de ces ateliers, sachant qu'aujourd'hui ils se tiennent une fois par mois. Si on peut être amené à en faire plus, tout le monde sera satisfait et ces ateliers seront cofinancés avec la CAF.

Mme Virginie MERGOIL invite à voter favorablement pour cette subvention en faveur de l'association Crescendo.

Madame la Maire précise que c'est un beau projet qui va être poursuivi et intensifié. La volonté de l'exécutif en 2021 est de sortir des murs de la mairie pour proposer ce service le week-end dans des établissements de petite enfance qui seront ouverts. Il y a eu un débat avec la Ville de Paris sur une délibération votée au dernier conseil, la DASCO.137, car Madame la Maire milite pour que les cours d'école, les cours de crèche soient ouvertes dans l'arrondissement pour permettre aux enfants de s'amuser, de jouer. Le 9^e dispose de cinq petits squares, mais se trouve un peu à l'étroit. Donc, en 2021, par exemple, la crèche du 18 rue de la Tour d'Auvergne sera ouverte le samedi aux familles. Madame la Maire souhaite que l'association Crescendo puisse également organiser ce qu'elle propose en mairie le samedi matin depuis deux ans.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DFPE.172.

Pour le sujet suivant, Madame la Maire propose de présenter les points 23, 24 et les deux points complémentaires 34 et 35 ensemble.

DÉLIBÉRATION 09.2020.109 (2020.DAE.188) - SUBVENTION (9 700 €) A L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE LA RUE DES MARTYRS POUR LES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE 2020 (9^E).

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2020.110 (2020.DAE.193) - SUBVENTION (6 800 €) A L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS, ARTISANS, PRESTATAIRES DE SERVICE ET PROFESSIONNELS LIBERAUX DES RUES CAUMARTIN ET ANNEXES POUR LES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE 2020 (9^E).

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2020.111 (2020.DAE.195) - SUBVENTION (13 700 €) A L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE LA RUE VIGNON POUR LES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE 2020 (8^E/9^E).

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2020.112 (2020.DAE.229) - SUBVENTION (14 500 €) A L'ASSOCIATION DES GRANDS BOULEVARDS POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2020 (2^E, 3^E, 9^E).

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Baptiste GARDES annonce que ces délibérations portent sur des subventions 2020 et des conventions à destination des associations de commerçants qui illuminent les rues de l'arrondissement. On va regrouper ces 4 délibérations en une seule puisqu'elles concourent au même objectif.

À l'occasion des fêtes de fin d'année, les commerçants et les artisans de notre arrondissement se mobilisent pour illuminer leurs rues, décorer leurs vitrines, animer leurs quartiers, animer nos quartiers. Ces illuminations participent à dynamiser la vie économique de la ville. Néanmoins, ils ont subi de plein fouet la crise sanitaire cette année en 2020. De plus, les commerçants parisiens souffrent depuis deux ans de façon générale, mais plus particulièrement avec la crise dite des gilets jaunes et les manifestations qu'elle a engendrées en décembre. Elle avait débuté en décembre 2018 et l'année dernière, les grèves de décembre ont évidemment aussi pénalisé leur activité, notamment dans certains quartiers comme Chaussée d'Antin-Opéra. Les commerçants parisiens, particulièrement dans le 9^e, ont donc payé un très lourd tribut. De plus, les brocantes et vide-greniers sont à l'arrêt depuis le premier confinement, avec quelques interruptions, mais il y en a eu beaucoup moins que d'habitude, la plupart ont été annulés. Ils contribuaient pourtant à financer une part non négligeable des illuminations. La Mairie les aide au quotidien depuis mars dans tous les domaines où elle peut intervenir, mais, évidemment, ça ne compense pas les manques à gagner engendrés par les brocantes, les vide-greniers et l'activité en général. En temps normal, la majeure partie des subventions accordées aux associations de l'arrondissement pour les illuminations représentent en moyenne 20 à 30 % du budget des opérations.

Lors du dernier Conseil de Paris, Madame la Maire a demandé, avec son groupe, que la participation soit portée à 75 % pour toutes ces raisons. On peut regretter que la Ville n'ait pas consenti à ce geste, mais il faut saluer le fait que la participation ait été augmentée.

Parmi les quatre délibérations soumises au vote, la première concerne une subvention à l'association des commerçants de la rue des Martyrs d'un montant de 9 700 €, ce qui représente à peu près 38 % du budget des illuminations, donc au delà des 20 à 30 % habituels. Pour les rues Caumartin et annexes, 6 800 €, ce qui représente environ 48 % du besoin pour les illuminations. L'association des commerçants de la rue Vignon pour un montant de 13 700 €, qui représente 28 % de l'opération, et l'association des Grands Boulevards pour un montant de 14 500 €, ce qui représente 33 % du budget de l'action globale. C'est avec cette association que la Mairie a soutenu une opération Illumination des Grands Boulevards avec Pathé Films dans le cadre du lancement du film « Les Tuche 4 » et qui viendra également abonder cette action que nous allons voter.

M. Jean-Baptiste GARDES encourage à voter pour ces quatre subventions qui permettent d'accompagner et soutenir les commerçants par tous les biais.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DAE.188.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DAE.193.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DAE.195.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DAE.229.

DÉLIBÉRATION 09.2020.113 (2020.DAE.265) - MARCHES DÉCOUVERTS ALIMENTAIRES ET BIOLOGIQUES - MISE A DISPOSITION DE BÂCHES AUX COULEURS DE LA VILLE DE PARIS - AVENANTS AUX CONVENTIONS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Baptiste GARDES annonce une délibération qui propose la mise à disposition de bâches aux couleurs de la Ville de Paris, en avenant aux conventions de délégation de service public. Cette délibération vise à autoriser la Mairie de Paris à signer un avenant à la convention de délégation de service public signée le 6 novembre 2019 relative à la gestion du secteur A des marchés découverts alimentaires et biologiques parisiens confiée à la société du groupe Bensidoun. Il stipule que ce marché sera désormais équipé de bâches neuves de couleur blanche avec un lé de recouvrement rouge. La redevance annuelle d'occupation du domaine public sera diminuée de 29 400 €. Pour expliquer cette délibération, il s'agit de demander au délégataire, le groupe Bensidoun, de mettre en place ces bâches et à titre compensatoire, d'enlever 29 400 € de la redevance annuelle d'occupation qu'il doit à la Ville. Dans le cadre de la délégation de service public relative à la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques qui a pris effet le 4 janvier 2020, il a été demandé au délégataire de procéder au renouvellement de l'ensemble des bâches de couverture des stands de vente présents sur l'espace public.

On peut s'interroger sur les raisons de cet avenant qui va obérer les finances des délégataires et des commerçants parisiens. La redevance payée par le délégataire provient de ce qu'il touche des commerçants alors qu'il aurait pu les abonder. Il serait sans doute plus utile d'affecter ces 29 400 € à l'amélioration de la signalétique des marchés, par exemple aux entrées et aux sorties, particulièrement au marché d'Anvers dans le 9^e, ce qui est une préoccupation forte des commerçants.

L'équipement en bâches blanches avec un lé de recouvrement rouge a été assez peu demandé de la part des commerçants, ni cette année, ni les précédentes. On comprend bien que les bâches rouges à la gloire du parti majoritaire sont un sujet de préoccupation, mais il questionne aussi en matière d'insertion paysagère dans une ville où de nombreuses voies et places sont inscrites et protégées, et sur le marché d'Anvers, on n'est pas sûr que ce soit du meilleur goût. Le blanc semblait suffire, s'il faut s'exprimer sur l'esthétique de ces bâches, d'autant plus que le blason de la Ville de Paris est bleu et rouge, et non pas seulement blanc et rouge. Cela pour étayer l'étonnement devant cette mesure qui va coûter 29 400 €. C'est très malvenu dans cette période de crise où les commerçants ont surtout besoin d'aide et de soutien économique. On peut imaginer que ces 29 400 € auraient servi à autre chose qu'à une bâche qui ne leur rapportera pas de chiffre d'affaires additionnel. Donc cet avenant est superfétatoire. M. Jean-Baptiste GARDES invite, pour toutes ces raisons, à voter contre.

Madame la Maire affirme que la priorité n'est pas de charger les coûts des prestataires de délégataires qui ensuite font répercuter le coût sur le commerçant et bien sûr, sur le client qui achètera ses fruits et légumes. La priorité n'est pas vraiment au changement de bâches en ce moment, mais plutôt d'aider et soutenir les commerçants dans cette période difficile.

Un avis défavorable est émis par 10 voix contre et 4 voix pour (M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL, M. Guillaume COT et M. Pierre MAURIN) sur le projet de délibération 2020.DAE.265.

DÉLIBÉRATION 09.2020.114 (2020.DEVE.67) - SUBVENTION (14 000 €) A LA LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX ÎLE-DE-FRANCE POUR LA LABELLISATION D'ESPACES VERTS PARISIENS EN REFUGES LPO - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS.

Rapporteuse : Mme Maud LELIÈVRE, Conseillère de Paris.

Mme Maud LELIÈVRE expose qu'il s'agit d'une délibération pour attribuer une subvention à la Ligue de protection des oiseaux d'Ile-de-France pour la labellisation Squares et espaces verts parisiens. Il existe aujourd'hui 2 600 à 3 000 refuges LPO en Ile-de-France, dont 200 à 300 déjà faits par des collectivités locales et des entreprises, le reste étant fait par des particuliers. Pour mémoire, un refuge LPO est un espace qui s'engage à créer des conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvages, en renonçant notamment aux produits chimiques au bénéfice des engrais naturels, en réduisant à titre individuel son impact sur l'environnement ou sur la collectivité même si on est moins concerné dans l'arrondissement, en faisant de son refuge un espace sans chasse pour préserver la biodiversité.

Madame la Maire l'a rappelé, c'est un programme bien connu dans le 9^e puisqu'en 2014, la Mairie du 9^e a été la première mairie à Paris à labelliser cinq squares en refuge LPO à l'initiative de M. Sébastien DULERMO.

Tous les squares de l'arrondissement ont été labellisés. C'est le cas aussi du jardin de la mairie. C'est un travail qui a porté ses fruits dans la durée puisque au-delà de la labellisation dans le 9^e, on y compte un certain nombre de militants des oiseaux puisque le 9^e a eu un succès particulier lors du comptage des oiseaux lors du premier confinement qui avait été lancé à l'initiative de la LPO. C'est également un arrondissement qui compte un certain nombre de refuges faits par des particuliers. On peut le faire sur son balcon, sur sa terrasse. On n'a pas besoin d'avoir forcément un grand espace. L'essentiel est d'y participer pour permettre de construire une continuité écologique. C'est ce qu'on appelle une trame verte. C'est avec plaisir qu'on voit aujourd'hui la Ville de Paris rejoindre cette initiative et labelliser 28 squares et jardins cinq ans après.

Mme Maud LELIÈVRE veut faire une parenthèse sur un questionnement ou une incompréhension. Dans le même mois, au Conseil de Paris, on vote une subvention à Total qui n'est pas totalement une entreprise comme les autres, puisque c'est une des principales entreprises mise en cause par la LPO pour ses atteintes majeures à l'environnement, notamment pour le naufrage de l'Erika en 1999, mais aussi pour la pollution liée à la raffinerie Total de Donges en 2008, entreprise qui a finalement permis, à l'issue de quinze ans de procédures, de faire reconnaître le préjudice écologique en France par la LPO. Elle se réjouit que la Ville de Paris prenne cette initiative car elle est favorable à la labellisation des squares, mais constate une politique qui prend les deux décisions dans la même période.

Madame la Maire la remercie d'avoir soulevé cette ambiguïté et remercie M. Alain BOUGRAIN-DUBOURG qui est un fidèle partenaire pour accompagner toutes ces initiatives. Elle indique que Mme Maud LELIÈVRE ne prend pas part au vote parce qu'elle fait partie du conseil d'administration de la LPO.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DEVE.67.

DÉLIBÉRATION 09.2020.115 (2020.DFA.65) - MESURES DE SOUTIEN A CERTAINS TITULAIRES DE CONTRATS D'OCCUPATION, D'EXPLOITATION DE MOBILIERS URBAINS ET D'AFFICHAGE EXTERIEUR.

Rapporteuse : Mme Maud LELIÈVRE, Conseillère de Paris.

Mme Maud LELIÈVRE explique qu'il s'agit du soutien à certains titulaires de contrats d'exploitation. Si on peut comprendre que l'exonération soit étendue à six mois pour la concession de services relatifs à l'affichage, par exemple aux colonnes Morris, en raison des difficultés particulières que rencontrent les acteurs du secteur culturel, on ne peut se réjouir que les 40 millions de subventions soient aujourd'hui dépensés après que soit survenu il y a quelques années, un fiasco juridique particulièrement important dans le cadre du marché d'affichage publicitaire entre la filiale DECAUX en 2017-2018 qui avait coûté de nombreuses ressources financières aux Parisiens, d'ailleurs à hauteur de 40 millions d'euros, et qui avait privé la Ville d'une importante redevance.

On aurait préféré aujourd'hui pouvoir bénéficier d'un certain nombre de ces millions pour pouvoir les reverser en aide aux commerces de proximité qui sont aussi essentiels aux habitants de l'arrondissement et aux Parisiens d'une façon générale.

M. Guillaume COT annonce avoir un problème avec des éléments de cette délibération. Par exemple sur les colonnes Morris, le fait que l'exonération soit portée à 6 mois alors que les confinements ont duré trois mois, il trouve cela problématique et aurait préféré que les subventions aillent plutôt au secteur culturel qu'au secteur publicitaire.

Un avis favorable est émis par 3 voix pour (M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL et M. Pierre MAURIN), 1 voix contre (M. Guillaume COT) et 10 abstentions sur le projet de délibération 2020.DFA.65.

DÉLIBÉRATION 09.2020.116 (2020.DVD.60-2) - PRISE EN COMPTE DE L'IMPACT DE LA COVID SUR LES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC DES PARCS DE STATIONNEMENT - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DU PARC DE STATIONNEMENT ANVERS.

Rapporteuse : Mme Maud LELIÈVRE, Conseillère de Paris.

DÉLIBÉRATION 09.2020.117 (2020.DVD.60-30) - PRISE EN COMPTE DE L'IMPACT DE LA COVID SUR LES DSP DE PARCS DE STATIONNEMENT - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE DELEGATION DU PARC DE STATIONNEMENT MEYERBEER.

Rapporteuse : Mme Maud LELIÈVRE, Conseillère de Paris.

DÉLIBÉRATION 09.2020.118 (2020.DVD.60-31) - PRISE EN COMPTE DE L'IMPACT DE LA COVID SUR LES DSP DE PARCS DE STATIONNEMENT - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DU PARC DE STATIONNEMENT MONTHOLON.

Rapporteuse : Mme Maud LELIÈVRE, Conseillère de Paris.

Mme Maud LELIÈVRE expose que cette délibération vise pour le 9^e, à autoriser la Maire de Paris à ajuster par un dégrèvement le montant de la redevance fixe forfaitaire pour l'année 2020 du parc de stationnement Anvers, de prolonger la concession du parc de stationnement Meyerbeer dans le 9^e de trois mois, et du parc de stationnement Montholon de 24 mois pour prendre en compte l'impact du COVID sur la délégation de service public.

Madame la Maire explique que l'exécutif demande une abstention, ne voyant pas la logique comme pour la DFA.65 aux concessionnaires.

Un avis favorable est émis par 4 voix pour (M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL, M. Guillaume COT et M. Pierre MAURIN) et 10 abstentions sur les projets de délibération 2020.DVD.60-2, 2020.DVD.60-30 et 2020.DVD.60-31.

DÉLIBÉRATION 09.2020.119 (2020.DU.82) - CLASSIFICATION, AU TITRE DES DROITS DE VOIRIE, DES NOUVELLES VOIES DU 7^E, 9^E, 16^E ET 18^E AYANT FAIT L'OBJET D'UNE NOUVELLE DÉNOMINATION PAR SUBSTITUTION.

Rapporteure : Mme Maud LELIÈVRE, Conseillère de Paris.

Mme Maud LELIÈVRE indique qu'il s'agit d'une délibération technique pour le 9^e. Cela concerne un certain nombre de voies précitées dans le rapport. Ce sont des noms votés lors de la précédente mandature, il s'agit juste d'un ajustement.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2020.DU.82.

DÉLIBÉRATION 09.2020.120 (2020.DU.104) - PLU - PRESCRIPTION DE LA REVISION - OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION.

Rapporteure : Mme Maud LELIÈVRE, Conseillère de Paris.

Mme Maud LELIÈVRE annonce une délibération importante pour ce qu'elle porte puisque la Ville de Paris s'engage dans une révision de son PLU, c'est une bonne chose. Depuis 1977, la Ville a évolué et les villes ont évolué d'une façon générale. Le contexte environnemental a évolué également. Il s'agit aujourd'hui de définir dans l'urgence environnementale actuelle une ville plus économe en ressources, plus résiliente et plus anticipatrice. Sans refaire le débat déjà porté avec ses collègues au Conseil de Paris, Mme Maud LELIÈVRE veut faire quelques remarques. La première, qu'elle salue, c'est la participation citoyenne du 26 septembre au 17 octobre 2020. Les Parisiens ont pu donner leur avis en ligne, faire des propositions sur leur vision de 2030 et parallèlement, une conférence citoyenne a réuni 100 citoyens tirés au sort et a présenté son bilan en novembre au Conseil de Paris. On a d'ailleurs pu entendre à cette occasion une personne qui habite le 9^e et qui s'est exprimée avec des remarques très intéressantes sur le fond. On peut regretter dans cette phase préalable l'absence de consultation des mairies d'arrondissement ainsi que les informations arrivées un peu tard ; et pour certaines toujours pas arrivées, sur les modalités de mise en place du kit que l'on devrait pouvoir utiliser dans les conseils de quartier. Bref, un certain nombre d'informations qui n'étaient toujours pas disponibles et présentes au moment du débat du Conseil de Paris ne le sont toujours pas aujourd'hui, ce qui est quand même regrettable sur un sujet de cette importance.

Un certain nombre d'objectifs présentés dans le rapport appellent également quelques remarques. La première concerne la localisation et le contour de ce PLU, peut-être à resituer dans le cadre des réflexions qui avaient été portées dans la mission d'information et d'évaluation périphérique de 2019 et qui préconisait notamment que le PLU soit révisé et modernisé non pas simplement à l'échelle de Paris, mais également s'ouvre sur la métropole du Grand Paris.

À ce jour et dans les premières propositions que l'on a pu étudier, le PLU se limite pour beaucoup à la réorganisation du Paris intramuros.

Or, la révision du PLU ne peut se faire ni à l'échelle d'un arrondissement, ni à l'échelle de Paris uniquement, sans intégrer les changements urbains d'ampleur, sans concerter les villes avoisinantes, au risque d'omettre un certain nombre de conceptions métropolitaines qui sont liées, comme la répartition des lieux de travail et d'habitation, les mobilités et trames environnementales.

Paris ne vit pas en autarcie. Ça semble être aujourd'hui, dans son appréciation, un problème. On a également pu, dans cette présentation, en novembre 2020, avoir quelques interrogations sur des propositions qui étaient faites, comme l'idée de construire des tours aux portes de Paris, en bordure du périphérique, déléguant ainsi le sujet de la densification, de l'obstruction du paysage, à des arrondissements plus excentrés, voire aux communes hors périphérique, ce qui semble une approche inéquitable de concentrer des tours là où les gens souffrent déjà le plus d'externalités négatives, de pollutions, d'atteinte aux paysages. Bref, construire un espace commun, ce n'est pas dresser de nouvelles frontières.

Plusieurs interrogations également sur l'absence, à ce jour, de réponses ou de prise en compte de l'urgence en matière de biodiversité. On l'a évoqué rapidement précédemment, mais la biodiversité de Paris est en déclin. Les indicateurs sont au rouge. Et pour y remédier, il faudrait pouvoir concevoir un PLU qui s'appuie sur des trames non seulement vertes, mais aussi bleues, noires, brunes, blanches et créer une réelle diversité d'espaces et de milieux, ce qui est un préalable à toute politique prétendant œuvrer en faveur de la biodiversité.

On a aujourd'hui une capitale qui est parmi les plus pauvres en Europe en mètres carrés d'espaces verts et il y a parfois une contradiction si on sort du 9^e, entre la politique affichée en faveur de la biodiversité et certains projets d'urbanisation d'artificialisation qui sont soit cosmétiques, soit qui n'intègrent pas une continuité dans la préservation environnementale. Sans revenir sur un certain nombre de débats qui ont eu lieu les années précédentes, que ce soit sur la destruction d'espaces naturels à Paris comme les serres d'Auteuil, les terrains Hauts de Paris qui portaient des projets anti environnementaux, l'intensification de la cité universitaire dans le 14^e, la ZAC Charenton, les aménagements Paris Nord-Est dans le 18^e, etc., Mme Maud LELIÈVRE pense que collectivement, aujourd'hui, à l'aune des crises environnementales, les élus doivent trouver, ont la responsabilité de trouver, des solutions communes de lutte contre la destruction de la nature et pour une végétalisation imaginative et durable. C'est ce qu'ils essaient de porter dans le 9^e. C'est ce qu'a porté son collègue, M. Sébastien DULERMO, pendant six ans, en mettant en place des projets de jardins, d'axes végétalisés, qui se poursuivent aujourd'hui, bref, une politique concrète en matière de biodiversité et de nature.

La troisième remarque sur le rapport qui est présenté concerne l'urgence climatique, autre sujet d'importance. On aura, dans les prochaines années, à subir encore plus les effets du réchauffement climatique, les conséquences sur la santé telles qu'on les connaît aujourd'hui dans la crise sanitaire, et pour y remédier, on a une obligation d'adapter la ville rue par rue, en s'appuyant sur une végétalisation, en créant des espaces de respiration, en créant des îlots de fraîcheur, en utilisant des bâtiments à zéro énergie bien ventilés.

On a l'obligation de répondre à cette adaptation et de créer une ville résiliente. Dans ce cadre, et c'est la remarque formulée de façon collective au Conseil de Paris, un certain nombre de solutions qui existent dans les grandes capitales n'ont pas été évoquées, pas été pensées encore à cette étape, notamment les solutions fondées sur la nature. Une réflexion qui existe depuis plusieurs années et qui est portée par l'Union internationale de conservation de la nature, et dont les bénéfices sont reconnus, qui repose sur un triptyque qui est le maintien du sol vivant quand c'est possible ou sa reconstitution, l'accroissement du couvert végétal et le rétablissement de la circulation naturelle de l'eau, des enjeux qu'il faut aussi imaginer dans une ville dense et qui permettent de rétablir ces trames. Enfin, au delà des sujets environnementaux qui importent dans l'arrondissement, la révision du PLU doit être également attentive à un certain nombre de sujets parmi lesquels la question des enseignes et des pré-enseignes qui défigurent esthétiquement certaines rues et avenues de la capitale.

On est aujourd'hui en réflexion sur un certain nombre de lieux, particulièrement la place Pigalle. Ce sont dans chacun des lieux qu'il faut avoir cette attention. Un règlement plus strict doit être appliqué en la matière. La révision de la loi de 1979 sur l'affichage extérieur dans le cadre du Grenelle de l'environnement en 2008, avait posé un cadre ambitieux, harmonisé. Il reste encore à trouver un équilibre pour Paris.

Second sujet en matière d'architecture, la révision du PLU sera l'occasion de classer en monuments historiques un certain nombre de façades, d'immeubles. Le PLU tel qu'il est évoqué aujourd'hui dans le débat parle plus de végétalisation de l'ensemble des bâtiments.

Le dernier point porte sur un sujet social. Paris perd 10 000 habitants par an en moyenne. Il est absolument nécessaire d'intégrer non seulement une question de densification, mais une réflexion globale sur les logements pour faire en sorte que les classes moyennes puissent vivre à Paris. On a la chance d'être dans un arrondissement qui voit sa population augmenter. Mais il faut faire en sorte et se battre au quotidien pour que l'arrondissement reste attractif et familial, et son projet n'est pas de reléguer ses habitants les moins aisés dans des tours en bordure du périphérique. Mme Maud LELIÈVRE pense qu'il y aura des débats denses et importants les prochains mois pour faire de Paris une capitale vivable.

Madame la Maire la remercie pour cet exposé et pour avoir rappelé les priorités qui sont celles de l'exécutif du 9^e pour cette nouvelle mandature. Cette période de révision du PLU s'annonce passionnante et les élus feront valoir leurs arguments et leurs priorités par cette délibération entérinant le fait qu'on va réviser le PLU.

Madame la Maire propose un vote favorable puisque c'est un moyen technique, mais ensuite il y aura forcément des divergences et les élus affirmeront leur vision de la Ville.

M. COT est d'accord avec une partie de l'analyse de Mme LELIÈVRE sur le fait que ce projet de PLU n'est pas le tournant bioclimatique que les écologistes pouvaient espérer, qu'effectivement, en matière de trame verte et bleue, en matière d'objectifs, en matière de pleine terre notamment de hauteur maximale des immeubles, de dé-densification, le compte n'y est pas tout à fait.

Il voudrait rajouter aussi que le compte n'y est pas en terme de remise en question de la place du tourisme de masse, puisque le tourisme de masse participe quand même à l'augmentation des voyages aériens et qu'on ne peut plus aujourd'hui penser que Paris n'est que Paris. Paris a sa part à prendre pour ce qui est de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

M. Jean-Pierre PLAGNARD expose que, quand les conseils de quartier ont su qu'il y avait un PLU, ils se sont intéressés au sujet. Quand on prend le point 2 qui concerne la nature, la biodiversité et le paysage, le point qui a eu le plus de suffrages, ce sont les toitures végétalisées pour une isolation été-hiver performante. Une biodiversité plus forte est un point qui a été porté par un des membres du quartier Pigalle-Martyrs.

Madame la Maire ajoute qu'il faudra rassembler tout le monde dans cette concertation.

Mme Maud LELIÈVRE veut revenir sur la question du tourisme de masse. Il y a eu une réunion vendredi soir à la Mairie de Paris au cours de laquelle son groupe était d'accord avec le groupe EELV, puisqu'une 8^e commission a été créée à la demande des écologistes sur climat, biodiversité, bien-être animal, etc. Le groupe a demandé à ce que la question du tourisme puisse être intégrée. Le sujet a été rajouté d'un point de vue uniquement économique à la première commission de Paris et c'est avec regret qu'on ne pourra pas aborder cette question sur le plan environnemental.

M. NGATCHA intervient sur la partie logement puisqu'il a été dit qu'on ne pouvait rejeter en dehors de Paris un certain nombre de populations. Il se dit très intéressé pour discuter de ces questions du logement, notamment ici dans le 9^e pour les gens les plus défavorisés. Il sera intéressé d'avoir l'avis de Mme Maud LELIÈVRE par rapport à ce qu'elle a énoncé.

Madame la Maire rappelle qu'elle plaide depuis 2014 pour avoir une politique touristique digne de ce nom et une vraie stratégie globale. On vit sur nos acquis. On rentre dans le monde post-COVID. On ne sait pas quel sera le visage de Paris après cette pandémie, mais la question de l'accueil des touristes est absolument fondamentale. Cela ne se borne pas à la location des meublés, au phénomène anti-Airbnb. Il faut avoir une approche globale du phénomène.

Un avis favorable est émis par 12 voix pour et 2 abstentions (M. Guillaume COT et M. Pierre MAURIN) sur le projet de délibération 2020.DU.104.

Madame la Maire invite M. MAURIN à présenter sa proposition de création de places de marché numériques destinée à soutenir l'activité des commerces de proximité.

VŒU 09.2020.121 - VŒU DÉPOSÉ PAR PIERRE MAURIN, POUR LE GROUPE CHANGER PARIS (RÉPUBLICAINS, CENTRISTES ET INDÉPENDANTS), POUR LA CRÉATION DE « PLACES DE MARCHÉ NUMÉRIQUES » (« MARKET PLACES ») DESTINÉES A SOUTENIR L'ACTIVITÉ DES COMMERCES DE PROXIMITÉ.

M. MAURIN explique que son vœu au départ était plutôt destiné au 9^e, et après avoir vu qu'il y avait des initiatives dans le 9^e comme dans le 16^e arrondissement, son vœu aujourd'hui est plus global et concerne Paris. Les élus de la majorité vont pouvoir nous dire ce qu'ils ont prévu dans le 9^e, notamment le partenariat annoncé avec la plateforme Cdiscount. Aujourd'hui, ce qui l'intéresse, c'est de pouvoir soutenir le commerce de proximité et pour cela, offrir la possibilité aux commerçants de monter une place de marché, être présents sur une vraie place de marché digitale sans avoir besoin d'un site Internet. Ils peuvent créer un mini site Internet sur cette place de marché, ils ont la possibilité de mettre à disposition leurs produits sur cette place de marché et les gens peuvent acheter sur cette place de marché. Ils peuvent payer et aller chercher leurs biens directement chez les commerçants ou se faire livrer à domicile. Il propose de créer vraiment une place de marché par rapport au contexte, par rapport à des géants comme Amazon et promouvoir plutôt des acteurs français sur cette place de marché. Dans le 16^e arrondissement, ils ont mis en place cette place de marché avec une start-up liée à un groupe spécialisé dans l'immobilier et les centres commerciaux. M. MAURIN a vu que le 9^e avait le projet de créer quelque chose, que ce serait bientôt disponible pour tous les habitants du 9^e. Dans son vœu il propose de décliner une place de marché par arrondissement et que cette plateforme soit généralisée à l'échelle de Paris, que la Ville de Paris prenne en charge l'intégralité des coûts de prestation, de création et d'adhésion au moins en année 1. Ainsi les commerçants pourraient en faire l'économie dans un premier temps avant de générer des revenus. Il propose que cette dépense supplémentaire soit inscrite au même titre que les autres dépenses imprévues qui sont imposées, qui sont contraintes, par la crise sanitaire.

M. NGATCHA veut rappeler le montant important que la Ville de Paris a apporté en aides aux commerçants, à peu près 200 millions d'aides et d'exonérations pour l'ensemble des acteurs économiques qui ont été mis en place en mai 2020 pour faire suite aux conséquences du COVID. Concernant la plate forme, la Ville de Paris a décidé d'être partenaire et relais d'initiative de la CCIP, la Chambre de commerce et d'industrie de la région Paris Ile-de-France et de La Poste pour l'opération « La place de Noël ».

Il s'agit d'une plate forme de vente en ligne pendant les fêtes afin de mettre en lien les commerçants indépendants et les acheteurs. D'autre part, la Ville de Paris accompagne actuellement l'émergence d'une plate forme répondant à des engagements stricts en matière de responsabilité environnementale et sociale. Cette plateforme fera office de place de marché pour promouvoir le commerce de proximité, l'artisanat et le fabriqué à Paris. Le travail est en cours pour définir les critères et la nature du soutien.

Madame la Maire affirme que cette période doit forcer à penser demain et la digitalisation des commerces est un accélérateur de phénomène.

M. Jean-Baptiste GARDES remercie M. NGATCHA pour ces précisions qui correspondent à ce qu'il s'apprête à dire. Effectivement, ce vœu part d'une bonne intention. Mais il s'agit, à son avis, de ce qu'on peut appeler de façon assez caractérisée une fausse bonne idée.

Les élus ont abordé le sujet de la digitalisation des commerçants, comme l'a dit Madame la Maire, dès le début du confinement, et même dès le premier confinement, puisque les problèmes qui se sont posés ces dernières semaines se sont déjà posés en mars. On n'a donc pas attendu aujourd'hui pour se pencher sur ce sujet. Il va expliquer ce qui a déjà été élaboré à la Mairie du 9^e, faire part des réflexions des élus de la majorité et démontrer que cette idée qui a l'apparence d'une bonne idée, est en fait une fausse bonne idée. On n'a pas attendu aujourd'hui pour se poser la question, et encore moins aujourd'hui puisque samedi, une grande partie des commerces a rouvert et tout le monde s'en réjouit d'autant que l'on a pu constater que les habitants du 9^e y retournaient avec autant d'entrain qu'avant, voire plus, pour ce jour de réouverture. Sur la nécessité de soutenir nos commerçants et sur ce qui a été fait par cette majorité, on est tous d'accord autour de la table pour dire que les commerçants de proximité sont essentiels. Cela a fait l'objet de tous les débats télévisés et radios et il est inutile de polémiquer davantage sur ce sujet. Les Français, dans leur immense majorité, soutiennent leurs commerçants et les artisans. La Mairie du 9^e a participé à cet élan dès le mois de mars et a repris et développé ses actions ces dernières semaines en se mobilisant concrètement, pas en polémiquant ou en philosophant sur Twitter avec de grandes idées économiques. Depuis le 16 mars dernier, Madame la Maire a mis en place avec son équipe un système de communication et d'information directe entre les commerçants. Aujourd'hui, plusieurs centaines de commerçants bénéficient d'un lien direct avec les entreprises et la mairie d'arrondissement. Avec le reconfinement, le système a évolué, il s'est amélioré et de nouveaux outils ont été mis en place et diffusés via les réseaux sociaux et le site de la mairie. Ces nouveaux outils, cette communication, sont destinés aux commerçants et aussi à la population du 9^e arrondissement. On communique sur les mesures mises en place par l'État pour le réseau de commerçants. On a aussi relayé ces informations de façon plus détaillée en organisant des visioconférences avec les présidents d'associations quand on ne peut pas les voir directement sur le terrain ou les recevoir à la mairie. L'objectif est de donner de l'information légale, pertinente et actualisée en évitant les polémiques et les plateaux de télévision. Ce dont ont besoin les commerçants quand ils contactent les élus, c'est de la vraie information qui leur permet, à partir d'un lien, de faire la demande pour l'aide idoine dont ils ont entendu parler, ou pas d'ailleurs, sur le site de la mairie où sont relayées ces informations.

Il s'agit dans ce cadre de lutter contre les rumeurs et autres fake news, d'informer sur les aides financières réelles qui sont mises en place. On a aussi mis en place une cartographie sur le site de la mairie pour le click and collect en lien avec la CCI. Elle a été développée ces derniers jours, mais le fait de référencer un maximum de commerces sur le seul site de la Mairie et de l'envoyer par infolettre aux commerçants avait déjà été mis en place lors du premier confinement. Cela a été développé, amplifié pendant le deuxième confinement et a beaucoup de résonance auprès des habitants, mais aussi auprès des commerçants qui déjà se sont inscrits en nombre. Ils ont fait d'excellents retours sur le fait d'être référencés sur le site de la mairie.

On enregistre au moins deux initiatives digitales de Market Place, dont une initiative locale qu'on a soutenue dès le départ, qui vient d'une association de parents d'élèves, qui s'appelle « marue.co » pour ceux qui ne la connaissaient pas. M. Jean-Baptiste GARDES invite à la consulter, elle est basée au départ rue des Martyrs mais s'est étendue. Elle s'adresse principalement aux parents d'élèves. Évidemment, le site est ouvert à tous, il a eu beaucoup de résonance sur LinkedIn notamment. C'est un site entièrement bénévole, monté par les bénévoles de cette association de parents d'élèves et notamment par leur président qui a de vraies connaissances en e-commerce et en digital, ce qui aide quand on se penche sur ces sujets et qu'on fait des propositions. En quelques heures, en quelques jours, en dehors de ses horaires de travail, il a monté cette initiative très réussie que l'on soutient. Les élus ont encore échangé avec lui il y a quelques jours pour soutenir cette initiative bénévole qui appartient à l'association et lui facilitent la tâche d'autant plus que tout cela est bénévole.

Les élus ont également saisi la main tendue par Cdiscount qui n'est pas Amazon mais qui est aussi un géant de l'e-commerce. C'est un géant 100 % français qui paye ses impôts plus qu'Amazon en France. Cdiscount, c'est 20 millions d'utilisateurs par mois, c'est à dire qu'un tiers de la population française fait ses courses sur Cdiscount.

On est un peu loin de la start-up qui, au moment de l'effervescence de soutien des commerces, va créer un site et une plateforme avec des mini sites et autres. Avec Cdiscount, le partenariat est assez simple. Ils ont tendu une main aux commerçants pour que ceux-ci puissent bénéficier de mini sites, installer leurs catalogues, pour ceux qui en avaient, directement ou les créer en ligne. La Mairie a mis en place avec eux un accompagnement dédié pour les commerçants qui voulaient s'inscrire de façon à bénéficier du trafic de la plateforme, soit 20 millions d'utilisateurs. Encore une fois, il est bien de se mettre en ligne, mais si personne ne va regarder sur l'adresse en question, cela ne sert pas à grand chose.

Enfin, la Mairie a, et c'est un point important, une adresse mail de contact dédiée aux entreprises pour qu'elles transmettent leurs dossiers, leurs problématiques, leurs points de blocage par rapport à toutes les mesures annoncées par le gouvernement, notamment par rapport aux démarches avec des bailleurs qui ne sont pas toujours conciliants et qui ne donnent pas toujours suite aux recommandations faites au plus haut sommet de l'État. Ces recommandations résonnent bien quand elles sont annoncées dans les médias mais le travail de mairie en local est d'être la cheville ouvrière de ces annonces et permettre de faire le lien sur certains dossiers entre le bailleur et le commerçant. La gestion de dossiers individuels, en lien avec le cabinet du ministre de l'Économie, ainsi que les équipes de la Direction générale des entreprises (DGE) et la Direccte pour ce qui concerne le chômage partiel, a fait l'objet de beaucoup de questions de la part des commerçants.

Aujourd'hui, les commerces ont rouvert et l'urgence de vendre en ligne est déjà moins prégnante qu'il y a quelques semaines. L'enjeu des prochains jours est davantage une action pour encourager les achats de Noël. L'adjoint à la Maire de Paris parlait de la place de Noël mise en place par la Mairie de Paris. Mais beaucoup d'autres initiatives sont initiées par la région Ile-de-France qui a aussi une plateforme concurrente des plateformes pour Noël.

La CCI aussi se déploie pour aider nos commerçants. M. Jean-Baptiste GARDES souligne qu'avec la réouverture des commerces, les restaurateurs qui malheureusement, on le regrette et on l'a dès le départ exprimé publiquement, restent fermés, ne bénéficient pas de la possibilité de commercialiser en ligne, excepté par le click and collect. Mais dans ce cas, il n'y a pas de sujet de mini site et de catalogue en ligne.

La fameuse marketplace, mot à la mode depuis quelques semaines, ne s'applique pas aux restaurateurs. La Mairie a étudié le sujet avec eux. La solution de la marketplace est un effet de mode; la solution miracle qui a fait l'objet de nombreux reportages au journal de TF1 et qui a peut être inspiré ce vœu. Quand on étudie sérieusement le sujet, la réalité est plus complexe. M. Jean-Baptiste GARDES se dit assez surpris de voir que M. MAURIN veut confier à la Mairie de Paris, et M. l'adjoint à la Maire s'en réjouira, le pilotage du e-commerce de milliers de commerces parisiens, non seulement en faisant une proposition pour le 9^e, mais pour l'ensemble des arrondissements. Cette confiance portée à la majorité d'Anne HIDALGO est pour le moins inhabituelle. Il pense qu'il y a d'autres priorités à régler sur les marchés publics comme la gestion du Vélib' ou les bornes électriques, comme on le disait tout à l'heure. Il pense que pour aider le commerce de proximité, la dernière chose à faire, c'est de faire de la communication en proposant des idées miracles, mal fagotées, en surfant sur le malheur des commerçants. Il faut les connaître, il faut faire les courses chez eux. C'est un travail de terrain, c'est un accompagnement différencié en fonction de chaque catégorie de commerce. Quand on fait vraiment le tour des commerçants du 9^e, on constate qu'ils n'ont pas du tout les mêmes préoccupations. Ils ont des préoccupations qui sont différentes d'un commerce à l'autre. Ils ont des problématiques et des capacités de développement, et notamment digitales, qui sont différentes d'un commerce à l'autre. Tous n'ont pas le même besoin. Il serait illusoire de croire qu'en créant une plateforme, on va pouvoir plugger tous les commerces du 9^e et donc pallier leur manque de chiffre d'affaires de façon immédiate.

L'exécutif est préoccupé en priorité par le 9^e depuis quelques semaines, comme dans les semaines, voire les années à venir. Il a reçu en début de confinement 23 propositions de start-up proposant de développer des plateformes de référencement en ligne. Ce qui est sûr, c'est que le marché de la marketplace a suscité l'intérêt de jeunes pousses digitales que, par ailleurs, on souhaite encourager dans leur entrepreneuriat, mais parmi ces 23 propositions, toutes ne se valent pas. Avant même que M. MAURIN ait formulé ce vœu, un entretien approfondi a été mené avec la start-up qui développe la plateforme dans le 16^e évoqué par M. MAURIN, et également à Angers, avec un jeune développeur très enthousiaste et très content d'avoir pu aboutir à une première concrétisation avec de l'argent public d'une start-up jusqu'ici cantonnée à Angers. Mais ces solutions posent beaucoup de questions. Ces questions répondent-elles à un besoin ? Le e-commerce n'est pas adapté à tous les commerces, c'est un métier à part entière qui prend du temps et nécessite d'engager de l'argent. Ce n'est pas parce qu'on a un commerce et une clientèle locale qu'on va avoir le temps de faire du e-commerce. Il faut déjà créer le support et ensuite, il faut l'entretenir. Ce n'est pas pour rien qu'il y a des plateformes digitales et des magasins en retail. Quel est le trafic sur les sites ? M. Jean-Baptiste GARDES, s'agissant de Wishibam à Angers, invite à « acheter des paires de chaussures à Angers », on ne tombera pas tout de suite sur la plateforme de Wishibam.

Par contre, on va tomber sur un certain nombre de grandes plateformes, de grandes marques, voire sur des magasins angevins qui ont un site Internet avant de tomber sur la plateforme. Il se rappelle que, lors de son appel téléphonique, le responsable lui a parlé de faire du référencement. Visiblement ils n'ont pas encore fait assez de référencement.

M. Jean-Baptiste GARDES ne veut pas être péjoratif envers cette société ou sa solution, mais force est de constater qu'ils n'ont pas encore atteint le référencement d'un Cdiscount avec 20 millions de personnes par mois, ni même l'efficacité de l'association de parents d'élèves qui a créé « marue.co » et qui a communiqué en 24 heures avec son réseau de parents d'élèves. Celui-ci étant assez fourni, assez réactif, il y a eu tout de suite des habitants du 9^e qui se sont connectés. Si on part d'une plateforme angevine, il va y avoir du travail pour aller chercher les habitants du 9^e et les y amener. Concernant Paris, les gens voyagent habituellement, se partagent beaucoup, sont très connectés et on n'est pas sûr que cela fonctionne aussi bien. On ne peut comparer les vitrines d'Angers et les Vitrines de Paris.

M. Jean-Baptiste GARDES se dit sceptique sur la proposition car un point important est de connaître les pré requis pour les commerçants qui souhaitent s'y inscrire. On constate que ce sont souvent les mêmes commerces qui bénéficient des propositions d'inscription sur les plateformes, souvent des commerçants qui ont un site Internet ou un catalogue. À M. MAURIN qui évoquait la possibilité de le faire en ligne, il répond que cela nécessite un travail spécifique, parfois équivalent à celui de créer son site. En tout cas, c'est un travail spécifique qui va nécessiter un investissement en temps et en argent pour le commerçant. Il est difficile d'avoir des certitudes sur les technologies à développer mais ça reste un métier, et surtout une technologie qui s'entretient dans le temps. Donc, avant de s'engager dans une solution comme ça qui paraît miraculeuse à l'instant T, il faut savoir ce que ça va coûter dans le temps. Est ce que la solution est pérenne ? Est ce que l'entreprise qui propose cette plateforme va assurer un entretien pérenne ? Si, de plus, on veut généraliser à Paris que la gestion du e-commerce parisien soit confiée en deux semaines à une start-up angevine, malgré toute la confiance que M. MAURIN porte à l'exécutif parisien, M. Jean-Baptiste GARDES émet des doutes.

Aujourd'hui, plutôt que de s'empresse, d'engloutir de l'argent public dans une plateforme qui ressemble à mille autres, il pense que l'urgence est plutôt d'appuyer les commerçants dans leur revitalisation en étant à leur écoute. La Mairie met en place dès la semaine prochaine un cycle de formation digitale pour tous les commerçants avec un premier rendez vous lundi qui sera appuyé bénévolement par Google, entreprise implantée dans le 9^e arrondissement et qui aidera à mettre en place les ateliers numériques pour les commerçants.

En conclusion, il pense que la dernière chose à faire est de tenter de profiter maladroitement de la détresse des commerçants pour faire un concours de fausses bonnes idées ou d'initiatives qui bénéficient à quelques start-up en train de se lancer, mais incertaines dans la durée, dans les résultats, même si les start-up en question sont compétentes et bien intentionnées.

Une mairie et une association de commerçants ne peuvent pas s'improviser plateformes digitales du jour au lendemain. En revanche, les élus vont continuer à se démener sur le terrain pour appuyer les commerçants de façon pragmatique, loin des postures et des propositions étudiées de façon superficielle. Pour toutes ces raisons, il propose à M. MAURIN de retirer son vœu et dans le cas contraire, invite ses collègues à voter contre.

M. MAURIN déclare qu'il n'entend pas défendre une quelconque start-up qui a créé une initiative dans le 16^e ou le 9^e et qui a créé un projet avec Cdiscount. Il veut seulement répondre à un besoin actuel des commerçants qui ont besoin de créer plusieurs canaux de commercialisation. C'est très bien si on va acheter chez un commerçant, si on y va directement, c'est très bien et si on commande en ligne et qu'il livre, c'est très bien aussi. L'idée est tout simplement d'étudier la création d'une place de marché, de la mutualiser si possible à l'échelle de Paris, de la déployer dans les arrondissements et ensuite, bien évidemment, faire confiance à une société comme Cdiscount. Donc, l'idée est tout simplement de déployer un dispositif de ce type dans tout Paris et de l'étudier avec l'exécutif. Il maintient le vœu qui de toute façon sera porté en Conseil de Paris.

Madame la Maire ajoute qu'une Infolettre de la part de Cdiscount a été envoyée à tous ses clients du 9^e arrondissement pour valoriser l'offre des commerçants avec qui la Mairie a scellé ce partenariat. Chacun son métier. Elle expose qu'elle a plutôt tendance à faire confiance à ceux qui savent et ceux qui peuvent vraiment aider surtout dans l'urgence, et ce partenariat est valide pour 6 mois.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Pierre Maurin, Conseiller du 9^e arrondissement ;

Est rejeté par 13 voix contre et 1 voix pour (M. Pierre MAURIN) le vœu suivant :

Considérant que depuis le 27 octobre, le reconfinement a été décidé par le Président de la République et que seuls certains commerces, dits « essentiels », ont l'autorisation d'ouvrir ;

Considérant les incohérences des décisions gouvernementales, qui permettent à des grandes surfaces et des grands groupes d'ouvrir quand des petits commerçants et artisans en grandes difficultés doivent fermer ;

Considérant le report considérable des achats sur des sites en ligne qui avaient déjà enclenché ces dernières années l'affaiblissement du commerce de proximité ;

Considérant que de nombreux commerçants sont désemparés dans la mise en place rapide de ce type de solution numérique ;

Considérant que de nombreux commerçants sont conscients que la promotion du local et des commerces de proximité contribue au dynamisme collectif ;

Considérant qu'en France, des villes ont mis en place des « places de marché numériques » permettant de recenser les commerces et de les mettre en relation avec les consommateurs, tout en permettant des systèmes de paiement en ligne et de récupération des produits (soit au magasin soit par la livraison à domicile) ;

Considérant la mise en place par la Mairie du 16^e sur son budget d'une plate-forme Internet pour soutenir les commerces locaux <http://paris16shopping.fr/> et du partenariat entre la Mairie du 9^e et Cdiscount, leader français du e-commerce pour l'ouverture et le référencement en ligne des boutiques des commerçants de l'arrondissement ;

Pierre Maurin du groupe Changer Paris (Républicains, Centristes et Indépendants) émet le vœu :

- ***qu'une telle plateforme d'échanges soit créée à Paris afin de favoriser les commerçants locaux ;***
- ***que cette plateforme soit généralisée à l'échelle de l'ensemble de Paris dans chacun des arrondissements ;***
- ***que la Ville de Paris prenne en charge l'intégralité des coûts de prestation de création et d'adhésions (au moins en année 1) afin que les commerçants puissent en faire l'économie dans un premier temps avant de générer des revenus ;***
- ***que cette dépense supplémentaire soit inscrite au même titre que les autres dépenses imprévues imposées par la crise sanitaire.***

M. COT indique qu'il a voté contre mais comprend les préoccupations de M. MAURIN. Il sait qu'il est lui aussi attaché aux commerçants, il faut avant tout trouver des solutions. Il juge agressifs les mots utilisés pour rejeter le vœu de M. MAURIN parce rien dans la proposition n'était de l'ordre d'une remise en cause ni de son travail ni de son implication sur le terrain au niveau des dispositifs qu'il souhaite mettre en place.

VŒU 09.2020.122 - VŒU A LA MAIRE DE PARIS DÉPOSE PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E ARRONDISSEMENT DE PARIS RELATIF A LA CRÉATION D'UNE POLICE MUNICIPALE A PARIS.

Mme Adeline GUILLEMAIN se félicite que Paris puisse bientôt bénéficier d'une police municipale. Elle précise qu'elle souhaite que cette police municipale soit d'abord formée en continu et de manière solide pour assurer ses nouvelles missions de lutte contre la délinquance du quotidien parce que c'est aujourd'hui ce qui empoisonne la vie des Parisiens. C'est bien l'objectif de la création d'une police municipale aujourd'hui à Paris.

Environ 3 500 villes en France ont une police municipale. Les principales villes de taille moyenne sont dotées d'une police municipale et 58 d'entre elles ont une police municipale armée.

On appelle aussi de nos vœux à un armement légal de cette police municipale pour lui permettre de se défendre lors des agressions violentes et armées, et notamment en cas d'attaque terroriste. On l'a vu par le passé, les policiers sont des cibles particulières, ne serait-ce que par leur uniforme. Il est important qu'ils puissent se défendre.

Il est important aussi que ce ne soit pas juste des agents de la Ville de Paris qu'on transforme avec un bandeau « police », mais que ce soient vraiment des gens qui soient formés à des nouvelles missions. Il y a un écart entre les missions de la Police nationale et les agents de la Ville de Paris qui sont là pour lutter contre les incivilités et qui, finalement, sont souvent en manque d'effectifs ou pas assez dotés pour remplir ces missions.

Comme Madame la Maire l'a précisé plusieurs fois à M. Nicolas NORDMAN, on insiste vraiment sur le fait que cette police municipale doit être au cœur des arrondissements, en ayant des locaux dans chaque arrondissement pour pouvoir être au plus près des habitants, puisque c'est vraiment l'objectif de ces futures équipes d'agents municipaux. Pour terminer, on souhaite que cette police municipale entre dans le dispositif d'expérimentation proposé par la loi.

M. NGATCHA estime que c'est une question importante pour tous. Il remercie Mme Adeline GUILLEMAIN pour ses propos responsables et mesurés. Il connaît son attachement à la mise en place d'une police à Paris mais va répondre aux différents points.

Concernant la formation, l'un des axes du vœu, les agents de l'actuelle DPSP, la Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection, disposeront bien d'une formation complète leur permettant de devenir des policiers municipaux et ainsi remplir efficacement les missions qui leur sont assignées. Un certain nombre de villes en France ont une police municipale, mais la particularité à Paris est qu'il y a une préfecture de police de Paris et un préfet de police de Paris. Paris n'est pas une ville totalement identique aux autres villes.

En ce qui concerne les locaux adaptés par arrondissement, un travail est mené actuellement sur la réorganisation territoriale de la DPSP en vue de la création de divisions au plus près des arrondissements. Le découpage territorial n'est donc pas arrêté à ce jour et M. Nicolas NORDMAN a eu l'occasion de s'entretenir avec Madame la Maire sur son souhait de disposer d'une division propre qui sera implantée dans le 9^e.

En ce qui concerne l'armement légal, la majorité municipale de Paris défend à Paris un projet de police municipale sans armes létales, pour diverses raisons. Tout d'abord, la police municipale remplira des missions qui relèveront avant tout de la lutte contre les incivilités, cette mission ne nécessitant pas un armement légal. La majorité municipale porte par ailleurs une attention forte à la sécurité des agents mobilisés sur le terrain qui seront dotés d'armes de catégorie D et bénéficieront tous de gilets pare-balles. Enfin, il est important de rappeler que la lutte contre le terrorisme, comme d'ailleurs la lutte contre la délinquance, relèvent de la responsabilité de l'État.

Proposer l'armement légal à la police municipale parisienne comme réponse au terrorisme revient à méconnaître dangereusement le fonctionnement de la lutte antiterroriste en France et minorer le rôle comme la compétence des acteurs mobilisés.

Concernant l'expérimentation que permet la proposition de loi Sécurité globale, l'objectif premier est de créer une police municipale de proximité, formée, exemplaire, pour répondre aux besoins des Parisiens en termes de tranquillité publique et de lutte contre les incivilités. Cette étape est essentielle et soulève de nombreux défis qu'il faudra d'abord relever avant d'avancer vers toute expérimentation ou extension des compétences telle que proposée par la proposition de loi Sécurité globale. Néanmoins, il est à rappeler que la police municipale parisienne ne sera aucunement engagée dans la lutte contre la délinquance, cette compétence relevant exclusivement de l'État et donc de la Police nationale dans le droit français. C'est pour toutes ces raisons que M. NGATCHA ne donnera pas un avis favorable à ce vœu.

M. Guillaume COT reconnaît avoir quelques problèmes avec ce vœu. Le premier, c'est le fait que pour l'instant la loi dite de sécurité globale n'a pas encore été adoptée alors que le vœu est lié à cette loi qui est en cours d'adoption au Parlement, loi qui a été votée des deux mains, si l'on peut dire, par des députés du Rassemblement national. Quand on est républicain, on est un peu plus circonspect à l'idée de se retrouver dans une alliance de circonstance avec l'extrême droite. Les digues sautent, cela fait quelques années qu'elles sautent, on constate seulement qu'elles continuent de sauter.

Au niveau local, il s'interroge sur la pertinence d'avoir une police municipale. Lorsque l'État transfère des compétences aux collectivités territoriales, il a l'habitude, et ce de longue date, de ne pas transférer des budgets équivalents au coût réel de la compétence. Or, les finances de l'État, on le sait, sont contraintes, d'autant plus contraintes par la période, et indubitablement il va se désengager sur la sécurité parisienne au motif qu'il y a une police municipale. Cela signifie qu'à service égal, les habitantes et habitants du 9^e arrondissement de Paris, dans l'ensemble, vont payer plus. Ce surcoût, encore une fois, à service égal, va se traduire de l'une ou l'autre, voire des deux manières, soit par une hausse d'impôts, soit par une baisse des dépenses dans d'autres budgets, qu'il s'agisse de l'éducation, de la culture ou des services sociaux. Voilà pourquoi M. Guillaume COT ne peut pas voter pour ce vœu.

Mme Adeline GUILLEMAIN estime qu'aujourd'hui les Parisiens attendent beaucoup sur le plan de la sécurité. Quand il est dit que les missions seront uniquement de lutter contre les incivilités, c'est déjà une partie des missions de la DPSP. On ne peut pas être satisfait de la situation actuelle. L'idée aujourd'hui est de confier des missions de sécurité publique et donc de transformer le métier. C'est pour ça que l'on insiste sur la définition des missions qui concernent une petite délinquance du quotidien et qui empoisonne la vie des Parisiens. Cela va passer par une transformation de ce métier. Oui cela a un coût, mais il est nécessaire à Paris et dans de nombreux quartiers, pas dans tous les quartiers peut être du 9^e qui sont plus privilégiés que d'autres, mais sur tout Paris en général.

Que ce soient les vols, les vols de scooter, de vélos, les vols à l'arraché, les agressions, les petites agressions, énormément de personnes sont victimes de ce type d'agressions à Paris et pour lesquelles la Police nationale n'est aujourd'hui pas capable de répondre à tout ou d'apporter des réponses au quotidien. Il s'agit bien d'une police municipale qui est totalement nécessaire aujourd'hui.

Dans les grandes villes, les polices municipales sont dotées d'armes à feu. Il est vrai que Paris est une ville particulière, c'est la capitale. C'est là où il y a le plus de touristes et il y a déjà eu beaucoup d'attentats. Ce serait assez irresponsable de dire qu'on va créer une police municipale qui ne puisse même pas être en capacité de se protéger et de protéger les habitants en cas d'attaque. Les chiffres, de 2019 par exemple, montrent que les policiers municipaux dotés d'armes à feu ne provoquent pas plus de blessés que l'armement comme les LBD, par exemple. C'est plus pour protéger les policiers que le risque d'un usage démesuré, il n'y a aucun chiffre alarmant à ce sujet. Une police municipale non armée, avec des missions de lutte contre les incivilités, ça revient à maintenir l'existant en changeant juste le nom et ce n'est absolument pas ce dont Paris a besoin aujourd'hui si on veut que les Parisiens restent à Paris et ne fuient pas certains quartiers dont le climat se dégrade sévèrement depuis plusieurs années. Pour terminer, les agressions sur les personnes qui détiennent l'autorité publique ont augmenté de 20 % de 2018 à 2019. C'est un sujet à considérer.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Adeline Guillemain, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 11 voix pour et 3 voix contre (M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL et M. Guillaume COT) le vœu suivant :

Considérant la proposition de loi relative à la sécurité globale enregistrée le 20 octobre 2020 à la Présidence de l'Assemblée nationale et actuellement en discussion devant le Parlement ;

Considérant que l'article 4 de cette proposition de loi crée le cadre légal permettant de doter Paris d'une police municipale de droit commun ;

Considérant qu'une fois cette proposition de loi adoptée, la police municipale parisienne sera définitivement créée par décret en Conseil d'État après avis du Conseil de Paris ;

Considérant que Gérald Darmanin, Ministre de l'Intérieur, a salué une « évolution historique qui va permettre de renforcer la sécurité des Parisiens » ;

Considérant que la future police municipale parisienne, dont l'objectif de la Ville est de porter les effectifs à 5 000 agents en 2024 contre 3 300 agents de la Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection (DPSP) aujourd'hui, pourra constater par procès-verbal les contraventions aux arrêtés de police du Préfet de police de Paris relatifs au bon ordre, à la salubrité, à la sécurité et à la tranquillité publiques ;

Considérant que la proposition de loi relative à la sécurité globale respecte le principe de libre administration des collectivités locales qui ont la capacité de décision de l'armement légal de leurs policiers municipaux ;

Considérant que la nouvelle loi offrira la possibilité aux maires qui ont en font la demande de doter leur police municipale de nouvelles compétences, notamment le constat par procès-verbal des ventes à la sauvette, l'usage de stupéfiants, l'ivresse publique, les tags et autres dégradations de biens publics, compétences dont ne dispose pas la police municipale de droit commun ;

Considérant que la Maire de Paris, s'est dit opposée à l'armement légal de la future police municipale parisienne ;

Considérant qu'au regard du risque attentat en France en général et à Paris en particulier, les forces de l'ordre en uniforme sont devenues des cibles dans l'espace public et que par conséquent les policiers municipaux sont aussi exposés à la menace terroriste que les policiers nationaux ;

Considérant à cet égard l'assassinat de la policière municipale de Montrouge Clarissa Jean-Philippe le 8 janvier 2015 par le terroriste islamiste Amédy Coulibaly ;

Considérant enfin que la majorité (57 %) des policiers municipaux en France est dotée d'une arme à feu (Cour des comptes, Les polices municipales, octobre 2020) ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e arrondissement de Paris émettent le vœu que :

- la Ville de Paris garantisse à la future police municipale une formation continue et solide à même d'assurer ses nouvelles missions ;***
- la police municipale parisienne ait des locaux adaptés et dédiés par arrondissement ;***
- la Ville de Paris prévoit de doter la future police municipale d'un armement légal lui permettant de se défendre lors d'agressions violentes et armées, et notamment en cas d'attaque terroriste ;***
- la Maire de Paris, au regard des attentes des Parisiens en termes de tranquillité, de sécurité, de lutte contre les incivilités et de la petite délinquance, formule la demande que la future police municipale parisienne entre dans le dispositif d'expérimentation proposé dans la loi.***

VŒU 09.2020.123 - VŒU A LA MAIRE DE PARIS PRÉSENTE PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E ARRONDISSEMENT DE PARIS RELATIF AU MARCHÉ DE L'EMPLOI A PARIS ET TOUT PARTICULIÈREMENT DES PLUS JEUNES.

M. Alexis GOVCIYAN évoque le fameux plan Boostemploi concocté dans la précipitation depuis quelques jours, quelques semaines, qui fait suite à de multiples interpellations faites auprès de la Mairie de Paris et de ses adjoints concernant les questions d'emploi, notamment de l'emploi des jeunes et de l'insertion des jeunes par l'emploi.

La Mairie de Paris dispose de X dispositifs multiples et variés mais il n'y a aucune lisibilité quant à la pertinence et aux résultats que cela peut générer comme dispositif. Lorsque les conseillers de Paris ont interpellé à plusieurs reprises avec Madame la Maire, ils ont vu lors du dernier Conseil de Paris un plan qui s'appelle Boostemploi, quelque chose de volontaire, de volontariste et qui dit que l'on va faire beaucoup de choses.

En fait, de quoi s'agit-il ? Il s'agit de rappeler qu'il y a le soutien à l'activité économique, et c'est bien, on y est tout à fait favorable. Lorsqu'on regarde en détail ce soutien à l'activité économique, on constate qu'il s'agit plutôt de rappeler les aides apportées aux commerçants et aux associations de commerçants pendant les fêtes de Noël et de différents autres dispositifs qui existent déjà. C'est à dire qu'un plan qui est fait pour être inscrit dans la durée s'inscrit en fait dans le conjoncturel et oublie tout à fait le côté structurel, c'est à dire le fond et ce qui doit être fait pour les jeunes dans les années à venir.

Dans la crise sanitaire, sociale, économique, environnementale, on n'arrête pas de le répéter, les conséquences sont notamment le problème de l'emploi et les jeunes sont les premiers concernés. Aujourd'hui, la Mairie de Paris a également dit qu'elle allait prendre à bras le corps la question des jeunes et qu'elle allait faire beaucoup pour l'apprentissage en employant des apprentis à l'Hôtel de Ville dans les différents établissements dont la ville s'occupe et qu'il y aurait ainsi des apprentis qui seraient soutenus, à peu près 5 000 pendant la mandature, et à peu près 40 000 stagiaires, et ces stagiaires qui viennent des différentes structures satellites sont considérés comme faisant partie d'une politique de l'emploi. Ceci pose une véritable question par rapport à ce qu'est une politique de l'emploi.

Depuis quand les stagiaires qui sont pris pour qu'ils apprennent, participent du développement de l'emploi, comme d'ailleurs le peu d'apprentis ? On a souhaité que ces chiffres soient inversés, qu'il y ait beaucoup plus d'apprentis que de stagiaires et que la Ville de Paris appuie la politique gouvernementale parce que le Gouvernement fait beaucoup en matière d'apprentissage, de pérennisation des emplois pour que les choses deviennent beaucoup plus stables et que les jeunes aient des métiers à la fois porteurs et qui leur permettent de vivre. On l'a demandé et on va continuer à le demander. On voit bien que ce plan part d'un bon sentiment, mais il a été préparé dans la précipitation. Tout ça pour dire que la Ville a fait quelque chose. Pour tout cela, les maires d'arrondissement n'ont pas du tout été consultés.

Tous ceux qui connaissent la vie locale, comme le disait tout à l'heure M. Jean-Baptiste GARDES, et tout ce que l'on dit par ailleurs, tout ce qui vient du terrain n'a pas été appréhendé. On a plaqué des dispositifs pour dire que l'on va faire quelque chose.

Enfin, le dernier élément, avant de parler du vœu, concerne le soutien à l'activité économique. Aujourd'hui, le Parisien est devenu un consommateur, il est là pour organiser les relations avec l'économie de proximité, avec le commerce de proximité, avec les entreprises de proximité. Dans ce plan, il n'y a pas un mot sur le label « fabriqué à Paris », qui est pourtant une invention de la Ville, notamment du groupe communiste. Il reste beaucoup de travail à faire pour que ce label soit mieux connu, mieux apprécié et que les Parisiens utilisent ce label. Il y a donc une méconnaissance totale, une précipitation, une non prise en compte du terrain, notamment des relations avec les maires d'arrondissement. Pour toutes ces raisons, l'exécutif a souhaité par ce vœu que les maires d'arrondissement soient associés à toutes les décisions et que, en amont, après un état des lieux, les politiques mises en place concernent le développement de l'emploi, parce que le développement de l'emploi est quelque chose de majeur qui va davantage concerner tout le monde. Pour cela, on demande qu'une véritable politique soit mise en place. C'est le sens de ce vœu.

M. NGATCHA estime que la concertation avec les maires d'arrondissement, est un point important et M. Alexis GOVCIYAN vient de souligner son inquiétude sur cette concertation et les acteurs impliqués pour la mise en place d'une politique de l'emploi. Cette préoccupation a bien été prise en compte par la Ville de Paris puisque ce sera l'objet de l'Observatoire de l'économie parisienne qui a été annoncé dans le plan Paris Boostemploi dont il a été question. La création de cet observatoire est prévue en début 2021. Des réunions thématiques seront organisées sous l'égide de cet observatoire. Les dynamiques et problématiques locales pourront être traitées dans ce cadre. Les maires d'arrondissement et les adjoints à l'emploi seront bien sûr associés. Mme Afaf GABELOTAUD qui est l'adjointe en charge de l'emploi de la Maire de Paris a également annoncé au cours d'une réunion qu'elle a organisée le 25 novembre dernier avec les élus des maires d'arrondissement - Madame la Maire y était représentée par M. Jean-Baptiste GARDES - qu'ils seront conviés à une réunion de présentation et de réflexion de cet observatoire en début d'année.

M. Jean-Baptiste GARDES avait compris que l'objet de la réunion était pour présenter cela et recueillir les avis. Mais effectivement, a priori, c'était pour prendre date pour la suite.

M. NGATCHA ajoute que des comités stratégiques de soutien à l'emploi seront aussi mis en place. Les mairies d'arrondissement pourront décliner ces comités localement pour s'assurer de la bonne application des dispositifs sur leur territoire.

Pour ce qui est de l'attention portée aux plus jeunes, le plan Paris Boostemploi prévoit plusieurs mesures en faveur des jeunes, tels que les stages dont on a parlé, les 45 000 stages ou contrats d'apprentissage au sein de la Ville de Paris, que M. Alexis GOVCIYAN remet un peu en cause. Il y aura un soutien financier supplémentaire à la Mission locale de Paris.

Tout un programme de formation sera également développé, notamment pour les demandeurs d'emploi qui en font la demande. Plus de 50 000 Parisiens pourront obtenir une formation pendant cette nouvelle mandature.

C'est pourquoi M. NGATCHA n'émettra pas un avis favorable sur ce vœu.

M. MAURIN rejoint M. NGATCHA sur le fait que la Mairie de Paris a engagé une concertation avec les mairies d'arrondissement puisque certains membres du groupe Changer Paris ont participé à cette réunion le 25 novembre dernier. Cela veut dire que la concertation a été engagée et il se déclare un peu surpris qu'on demande que cette concertation ait lieu puisque elle a lieu. Après il y a probablement des imperfections et des choses à améliorer.

Sur ce point de vue, il pense que ce qu'a mis en place Mme Valérie PÉCRESSE dans la région Ile-de-France est un très bel exemple de politique d'attractivité économique en faveur de l'emploi, avec une agence régionale qui fonctionne très bien et une politique très offensive. Il invite à continuer la concertation en s'inspirant de ce qu'a fait effectivement Mme PÉCRESSE. Sur le vœu, il préfère s'abstenir puisque la concertation existe déjà.

M. Alexis GOVCIYAN répond que ce qui est appelé concertation, il l'appelle précipitation pour essayer de récupérer quelque chose parce qu'on est très en retard. Pour l'instant, il n'y a pas de concertation. Le fait d'annoncer qu'il va y avoir concertation parce que cela fait des mois qu'on le demande pour que les choses se fassent de cette façon, c'est effectivement problématique. On peut avoir ses raisons d'accompagner la majorité municipale et être dans la même logique. Mais il faut savoir que cette majorité municipale n'a pas de politique en faveur de l'emploi. Si on le lit le plan, on voit qu'il ne s'agit pas de politique, mais il s'agit de saupoudrage de dispositifs à la va vite parce qu'il faut faire quelque chose. Ce n'est pas ça la politique de l'emploi.

La politique de l'emploi, c'est un état des lieux, ce sont des objectifs, c'est une stratégie. C'est tout ce qui est qualitatif et quantitatif. Tout ce travail n'est pas fait et chaque fois qu'on le demande, on obtient une réaction. M. Alexis GOVCIYAN apprécie beaucoup Mme Afaf GABELOTAUD, mais elle n'est active que dans la réaction. Mais on ne demande pas d'être dans la réaction, on lui demande, à elle et à la Mairie de Paris, d'être dans l'action, parce que c'est l'action qui fait que l'emploi est pérennisé.

Pour répondre à M. Arnaud NGATCHA, il ne remet pas en cause le fait que la Mairie de Paris veuille employer 5 000 apprentis, il ne remet pas en cause l'apprentissage, ce qu'il demande, c'est qu'il y ait beaucoup plus d'apprentis soutenus par la Ville de Paris, parce qu'on peut abonder les dispositifs de l'État, on peut abonder les dispositifs de la région, parce que les enjeux sont les mêmes pour tous. Donc, on peut mettre de l'argent dans ces dispositifs. Ce n'est pas ce que fait la Ville de Paris qui veut favoriser les contrats aidés. Pourquoi pas ? En même temps, elle veut favoriser 45 000 stagiaires, c'est bien. Mais l'exécutif souhaite qu'il y ait 20 000 apprentis et 20 000 stagiaires, car c'est nettement intéressant en termes d'objectif. Ce sont des apprentis qui ont un emploi pérenne, pas les stagiaires.

Lorsqu'on fait une véritable politique de l'emploi, il faut la faire jusqu'au bout. Et cette politique ne passe pas par des mesurette, mais par des mesures, c'est le sens de ce vœu.

Madame la Maire considère que ce sujet représente l'enjeu et le défi de 2021.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris ;

Est adopté par 10 voix pour, 3 voix contre (M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL et M. Guillaume COT) et 1 abstention (M. Pierre MAURIN) le vœu suivant :

Considérant que lors de sa séance du 18 novembre, le Conseil de Paris s'est prononcé sur les différentes orientations du plan « Boost emploi » présenté par l'exécutif parisien ;

Considérant que cet enjeu majeur, lors de la phase préparatoire de sa séance, les membres du Conseil de Paris n'ont pourtant pu disposer du temps nécessaire pour engager une véritable réflexion ;

Considérant que ce plan comme l'ensemble de la politique engagée doit tenir compte des conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire et dans ce cadre, Paris doit mettre en œuvre toutes les solutions permettant de préserver l'emploi des Parisiens ;

Considérant que dès l'annonce du premier confinement, les mesures gouvernementales notamment avec le chômage partiel, ont permis le maintien dans l'emploi de millions de Français ainsi que l'accompagnement du plus grand nombre d'entreprises pour leur permettre de passer ce cap difficile ;

Considérant que le plan « Boost emploi » devrait ainsi venir en complément et en appui des autres dispositifs sur l'emploi notamment des jeunes que le Gouvernement a élaborés et qui ont fait leur preuve, malgré le contexte difficile, comme par exemple en matière d'apprentissage ;

Considérant que le plan « Boost Emploi » indique des pistes d'actions assez générales en matière de formation, d'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi, d'apprentis et de stagiaires à employer, de débouchés vers l'emploi durable, de soutien à l'activité économique, et enfin de gouvernance locale de la politique d'emploi ;

Considérant que les différentes pistes d'ordre général, énoncées par « Boost Emploi », n'ont pas été concertées avec l'ensemble des maires d'arrondissements, et que sur le plan local, la connaissance du terrain et les enjeux pour les entreprises et le commerce de proximité n'ont pas été pris en compte, l'exécutif parisien adoptant une approche plutôt verticale de ces situations ayant pourtant chacune leurs spécificités et leurs solutions adaptées ;

Considérant par ailleurs qu'en matière de soutien à l'activité économique, les leviers d'action comme « Fabriqué à Paris » pour les savoir-faire et les produits ou encore les actions en matière d'accompagnement des entreprises ne semblent pas suffisamment prises en compte alors que les Parisiens attachent de plus en plus d'importance à leur façon de consommer local et utile et participent ainsi de la promotion et de la valorisation des entreprises de proximité et par conséquent du développement de l'emploi ;

Considérant que tous les élus parisiens, de la majorité et de l'opposition, doivent conjuguer leurs efforts pour une véritable politique en matière d'emploi notamment des jeunes, et qu'ils doivent s'engager en lien avec toutes les instances et tous les acteurs concernés.

Delphine Bürkli et les élus de l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que :

- ***la Maire de Paris lance une concertation avec les maires d'arrondissements et les acteurs socio-économiques impliqués, pour examiner au plus près du terrain les problématiques de l'emploi et pour décider d'une véritable politique avec un premier état des lieux ainsi qu'une stratégie et des objectifs utiles et quantifiés, s'inscrivant également dans la durée, compte tenu des conséquences de la crise sanitaire, sociale, économique et environnementale ;***
- ***la Maire de Paris associe tous les maires d'arrondissements et les groupes politiques à la gouvernance locale de la politique d'emploi tant pour ce qui concerne les comités stratégiques, leurs engagements et leur déclinaison locale que pour la mise en place d'un observatoire d'analyse du tissu économique parisien et de la situation de l'emploi ;***
- ***la Maire de Paris accorde une attention toute particulière à l'emploi des jeunes et qu'en abondant des dispositifs déployés par l'Etat, Paris soutienne massivement l'apprentissage des métiers, des savoir-faire et l'obtention de contrats de travail qui soient pérennes et conformes aux attentes et besoins de la population parisienne.***

M. Arnaud NGATCHA intervient pour remercier Madame la Maire pour le vœu sur l'Arménie et dire devant le conseil municipal la fierté qu'il a eu à présenter ce vœu, notamment au nom du groupe dont Madame la Maire est la vice présidente. Il remercie également M. Alexis GOVCIYAN.

Madame la Maire le remercie de rappeler que c'est une initiative du 9^e qui a été effectivement reprise, c'est une bonne chose.

M. Alexis GOVCIYAN remercie également M. Arnaud NGATCHA qui a beaucoup travaillé avec l'exécutif mais regrette que ce vote, dans toutes les villes, même aujourd'hui, à Montpellier, soit passé à l'unanimité, sauf à Paris. Même les élus écologistes sont venus au vote en séance alors qu'ils n'avaient pas signé le texte au départ.

Cela n'a pas été le cas pour un autre groupe dont M. Alexis GOVCIYAN ne veut pas citer pas le nom mais il regrette profondément que ce groupe ait obéi à d'autres logiques et n'ait pas pris part au vote. C'était pourtant un sujet qui traverse tous les courants et tous les partis.

Madame la Maire remercie Mme Martine BOLLE, Joël GUILLAUME et M. Ludovic DUCCELLIER qui ont assisté les élus ce soir pour le conseil municipal. Elle souhaite à chacun et à chacune de bonnes fêtes de fin d'année.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil d'arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 21h42.

Le Conseiller du 9^e arrondissement



Nicolas COUR